



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 15 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 15 décembre à 19h00, le conseil municipal de la commune de Draveil, légalement convoqué le 9 décembre, s'est assemblé dans la salle du théâtre Donald Cardwell de Draveil, sous la présidence de Monsieur Richard PRIVAT, Maire.

Présents : 25 puis 26

M. PRIVAT, M. ROUSSET, Mme JOURDANNEAU-FORT, M. BATTESTI, M. PAQUET, Mme CHANARD, M. DAFI, Mme HIDRI (à partir de la DCM 25-12-107), M. CHARDEY, M. ARFI, Mme CHEVEREAU, M. MABROUK, Mme MATSA, Mme PAYEUR, M. SAINT-JULIEN, Mme ALBORGHETTI, M. RAGUENES, M. LEMAITRE, Mme BOUBY, M. GUIN, Mme LANDRAU, Mme BELLAY, Mme CASAL PASCOAL, M. DAMERVAL, M. DECELLE, M. BOUILLET,

Absents, Excusés, Représentés : 5

Mme DONCARLI représentée par Mme JOURDANNEAU-FORT, Mme ARNAUD représentée par M. PRIVAT, Mme TZAREWSKY représentée par M. ROUSSET, M. GIOVANNACCI représenté par M. GUIN, M. GUIGNARD représenté par M. DAMERVAL,

Absents, Excusés, non Représentés : 5 puis 4

Mme HIDRI (jusqu'à la DCM 25-12-106), Mme BRETTE, Mme BAUCE, M. PHILIPPE, Mme ZOURHDI,

La séance a été ouverte à 19h04 sous la présidence de M. PRIVAT, Maire, qui a fait l'appel.

M. MABROUK Mehdi a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil municipal.

M. LE MAIRE - Je vous informe que nous avons mis sur table :

- La note et la délibération relatives à la « signature d'un bail à construction avec la société coopérative Paris-Jardins en vue de la réouverture du cinéma l'Orangerie de Draveil, situé 117 boulevard Henri Barbusse à Draveil »
- La page 9 de l'annexe de la « Clôture de la ZAC Centre-Ville »

Est-ce que certaines décisions nécessitent des précisions ou des questions particulières ?

Mme BELLAY demande des explications concernant les décisions 25 10 156, 25 11 178 et 25 10 154.

M. LE MAIRE - Nous avons 4 questions du groupe : « Transition Démocratique, Ecologique et Sociale » :

Question 1 : Réseau de bus, ligne 4116 : une nouvelle réorganisation qui pénalise les Mazières et la Villa.

Question 2 : Travaux du pont de la Première Armée et coordination des chantiers.

Question 3 : Bilan et pérennité du radar du boulevard du Général de Gaulle.

Question 4 : Vacance commerciale, diversification des commerces de proximité, emploi local et vigilance sur la diversité commerciale à Draveil.

Nous y répondrons comme d'habitude en fin de séance.

Maintenant je soumets le procès-verbal du conseil municipal du jeudi 9 octobre 2025 à votre approbation. Est-ce qu'il y a des remarques là-dessus ?

Madame BOUBY signale deux erreurs de frappe : en page 3 lire 16 lignes au lieu de 16 000 et page 5 lire 260 000 au lieu de 160 000.

Puis, M. le Maire procède à l'ordre du jour.

DCM 25-12-105 Modification de la composition des commissions municipales « Ressources humaines, finances, affaires générales, informatique » et « Scolaire, petite enfance, affaires sociales »

M. LE MAIRE - Suite à la démission de Monsieur Christian CHARDONNET au sein de la commission « **Ressources humaines, Finances, Affaires générales, Informatique** » et de la commission « **Scolaire, Petite enfance, Affaires sociales** », monsieur le Maire précise qu'il y a lieu d'apporter des modifications au sein des commissions susvisées.

Il est proposé que monsieur Jonathan DECELLE remplace monsieur Christian CHARDONNET à la commission « **Ressources humaines, finances, Affaires générales, Informatique** » et à la commission « **Scolaire, Petite enfance, Affaires sociales** ».

Approuvée à l'unanimité

Pour : 30

Abstention : 00

Contre : 00

DCM 25-12-106 Recensement de la population 2025 : Recrutement des agents recenseurs, désignation des coordonnateurs communaux et fixation des rémunérations pour l'année 2025 des agents encourant à cette tâche

M. le Maire donne la parole à Mme CHANARD

Mme CHANARD – Le recensement de la population est un acte civique qui a lieu tous les ans pendant 5 semaines, du mois de janvier et février. 8 % de la population draveilloise est recensée chaque année.

C'est l'INSEE qui nous transmet les adresses à collecter. On a deux coordonnatrices qui sont chargés de trouver les agents recenseurs. On prend donc cinq à sept agents recenseurs qui distribueront et collecteront les formulaires.

L'appel à candidature se fait en interne sinon en externe.

Donc là, le montant de la dotation forfaitaire qui sera versée à la commune au titre de l'enquête de recensement devrait s'élever à environ 5 126 euros. Il est proposé de fixer ainsi qu'il suit la rémunération brute de ces agents. Je ne vais peut-être pas vous le relire. Donc voilà, la délibération a pour objet de désigner les coordonnateurs communaux et de recruter les agents recenseurs.

Approuvée à l'unanimité

Pour : 30

Abstention : 00

Contre : 00

DCM 25-12-107 Tableau des effectifs

M. le Maire donne la parole à M. ROUSSET

M. ROUSSET – Nous vous proposons la création de 10 postes d'adjoint d'animation à temps complet. C'est donc dans la filière animation alors ça, ça fait suite à notre souhait de réouvrir l'accueil périscolaire du site de Champrosay. Le principal objet est de surtout pouvoir accueillir des enfants le mercredi.

Bien sûr ça pourra aussi servir lorsque c'est les vacances. On avait déjà eu une visite de la DJES qui avait validé. Il y a une nouvelle responsable qui est repassée, qui a demandé à revoir le site parce qu'elle était nouvelle donc on attend prochainement l'accord pour pouvoir réouvrir ce site.

MME BOUBY - Effectivement je comprends qu'il s'agit de réouvrir l'APS Champrosay quand vous l'expliquer. Sauf que à ce jour il n'est toujours pas ouvert. Donc vous ne demandez d'inscrire dix emplois à temps plein sur l'exercice 2025 alors que le lieu n'est pas ouvert. Donc je ne vois pas pourquoi ce serait imputé sur 2025 donc déjà, c'est une question à laquelle je vous pose.

Ensuite dénominations des postes, on ne sait pas si ce sont des postes en CDD ou en CDI ? J'aimerais bien qu'on me réponde sur ce point. Également sur les grades des animateurs, j'aimerais bien savoir combien il y avait d'animateurs à Champrosay quand il était ouvert à l'époque et combien vous en prévoyez, si c'est la même chose ou pas ? S'il y en a autant ou plus ou moins ?

Je voudrais également connaître l'impact budgétaire pour la commune, c'est-à-dire le coût annuel de ces 10 postes.

Et j'en profite pour vous poser une question sur l'annualisation justement de tous ces postes d'agents, d'animateurs, qui ont des problèmes notamment pour leurs heures supplémentaires puisque je vous rappelle que ces postes donc sont annualisés et la plupart des agents rien que quand ils commencent l'année, ils sont déjà à plus de 60 ou 65 heures.

Donc, je sais que c'est un chantier qui est en cours, il n'a pas eu lieu pour l'instant donc je voudrais savoir si ça va impacter la future embauche et également, on en reparlera tout à l'heure sur la DM mais est-ce que ces emplois jouent sur la DM que vous nous avez proposé sur le budget ? Merci.

M. DAMERVAL – Pour aller plus loin suite à cette intervention, on comprend bien la portée de la délibération mais aujourd'hui on se demande si ce sont des créations nettes de postes puisque pas de ligne budgétaire donc forcément on se dit que ça doit être soit un redéploiement, soit une régularisation soit une correction rétroactive ?

- Quelle est la nature de ces postes : temps partiel, temps complet... ?
- Quelle est la portée en matière de CDD et de précarité ?
- S'agit-il le plus ou moins de postes qu'avant ?
- Et plus largement, ça aurait été intéressant de nous fournir aujourd'hui la situation des emplois vacants au niveau de la ville et qui ont pourtant été voté par le Conseil municipal et la manière dont la collectivité anticipe le pouvoir des postes.

Et puis on discutera lors de la prochaine délibération des questions budgétaires, mais forcément comme vous nous présentez cette délibération avant la décision budgétaire, ça nous interroge quand même énormément.

M. ROUSSET - Alors j'essaie de répondre pour tout le monde.

Donc ce sont des postes de titulaires donc on est bien dans le cadre de la fonction publique, ce ne sont pas des CDI. Ça veut dire que des agents aujourd'hui qui ne sont pas titulaires mais qui pourraient l'être pourront y prétendre bien entendu.

C'est une question que nous avons abordée en CST. Le grade c'est adjoint d'animation. C'est le grade donc tel qu'il a été indiqué. Le site n'est pas encore ouvert. On passe cette délibération qui n'impacte pas la DM donc ce n'est pas l'objet du tout de la DM.

On crée des postes tout de suite, d'abord parce que c'est très long à recruter comme vous le savez et nous avons vraiment la volonté de rouvrir le site de Champrosay.

Donc nous présentons cette délibération. L'annualisation oui c'est un vrai sujet qu'on évoque déjà dans le cadre du CST, ce sera un véritable sujet. A mon avis, il faut revoir ce sujet-là. Ça se fait avec nos partenaires sociaux obligatoirement.

Approuvée à la majorité des suffrages exprimés

Pour : 23

Abstention : 8 (M. DECELLE, M. BOUILLET, Mme BOUBY, M. GUIN, M. DAMERVAL, Mme BELLAY, Mme CASAL PASCOAL, M. GUIGNARD représenté par M. DAMERVAL)

Contre : 00

DCM 25 12 108 Admissions en non-valeurs des titres de recettes

M. le Maire donne la parole à M. ROUSSET

M. ROUSSET – Comme à chaque fois, nous vous présentons cette délibération. Ce sont les titres de recettes qui n'ont pas été recouvrés par la trésorerie. Et la trésorerie nous demande justement de les supprimer. Vous voyez que ça remonte à 2005. Certains titres étaient même prescrits.

Suite à la demande de la trésorerie, nous vous présentons cette délibération.

Approuvée à l'unanimité

Pour : 31

Abstention : 00

Contre : 00

DCM 25-12-109 Décision modificative N°1

M. le Maire donne la parole à M. ROUSSET

M. ROUSSET – Comme traditionnellement dans un budget il y a des décisions modificatives qui nous permettent d'ajuster. Cette décision modificative numéro 1, comme vous le voyez, concerne comme à chaque fois le chapitre 012 les dépenses personnelles pour une inscription de 280 000 euros.

Pour inscrire ces dépenses de personnel et donc de fonctionnement, nous inscrivons des nouvelles recettes. Ce sont des recettes qui ont été notifiées, je tiens à le rappeler donc qui sont bien en cours.

Vous avez les recettes de l'article 70388, c'est ce qu'on appelle autre redevance et recettes diverses. Ça concerne principalement des recettes d'occupation du domaine public de la part ENEDIS et d'EDF pour lesquelles il y avait un rattrapage. Toutes les collectivités ont été concernées par ce rattrapage.

Et ensuite une autre inscription au titre des produits de gestion courante donc 75 et ça concerne les articles 752 et 75 888. L'un concerne le sinistre de l'EMAP suite aux émeutes donc c'était le paiement différé et l'autre concerne les revenus des immeubles.

M. DAMERVAL - Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous souhaitons être parfaitement clairs au moment de ce vote. Notre position ne vise en aucun cas les agents municipaux, ni leurs salaires. Les femmes et les hommes qui font vivre le service public communal doivent évidemment être payés, correctement et à temps. Cela ne fait débat pour personne ici.

En revanche, ce que nous contestons, et ce qui motive notre vote contre, c'est la manière dont cette majorité pilote les finances de la collectivité.

Cette décision modificative n'est pas un simple ajustement technique : elle révèle une nouvelle fois une anticipation défaillante, puisqu'il faut, en toute fin d'exercice, réabonder le chapitre 012 pour pouvoir assurer la paie de décembre. Ce n'est ni exceptionnel, ni imprévisible : c'est un problème de pilotage budgétaire. Nous ne votons donc pas contre des salaires. Nous votons contre une succession de délibérations budgétaires mal construites, contre une gestion à vue, faite de corrections tardives, de recettes opportunes et de rafistolages de fin d'année.

Ce vote est un vote politique, assumé comme tel : il sanctionne une méthode, pas les agents ; il met en cause une gestion, pas le service public.

Comment est-il possible qu'après le rapport de la Chambre Régionale des Comptes que vous vous retrouvez moins de 4 mois plus tard à devoir faire une décision modificative alors que nous avons déjà voté un budget en avril, que vous vous êtes fait taper sur les doigts. Vous revenez ici en fin d'année parce que vous n'avez pas réussi à prévoir les salaires des agents pour couvrir jusqu'à la fin de l'année.

C'est pour ces raisons que notre groupe votera contre cette délibération et c'est un vote assumé, pas contre les agents mais contre votre majorité.

MME BOUBY – Le budget 2025 devait incarner la rigueur et la clarté. Il est devenu totalement opaque et vous nous le présentiez encore une fois aujourd'hui, vous nous prouvez à quel point vous n'avez absolument rien anticipé.

Le 7 août, vous nous avez affirmé qu'il fallait voter un nouveau budget. A ce moment-là, je vous ai précisé que ce n'était pas un nouveau budget mais une décision modificative. D'ailleurs l'avis officiel du 21 août de la Chambre Régionale des Comptes est sans ambiguïté. Il s'agissait bien d'une décision modificative. Donc, déjà il y a une erreur matérielle, ce n'est pas une décision modificative n°1 mais ce serait minimum la n°2. Mais ce n'est pas ça le plus grave.

Le plus grave c'est effectivement 280 000 euros qui manquent pour payer les salaires alors que dans les documents que vous nous aviez fourni la CRC, comme je l'ai dit d'ailleurs dans le PV tout à l'heure, avait demandé une baisse de 260 000 euros sur le chapitre 012. Visiblement, vous n'avez pas suivi ni l'avis des élus quand on avait dit qu'il y avait des problèmes, ni l'avis de la CRC qui vous a imposé des baisses que vous n'avez visiblement pas appliquée.

Vous nous vantez vos responsabilités de la transparence, mais, enfin, c'est vraiment totalement opaque.

Je vous rappelle que lors du dernier conseil municipal, vous nous avez fait voter une prime attractivité. Lors de ce vote, je vous ai demandé si tout était bien validé, si vous aviez des fonds nécessaires puisque le justement la Chambre régionale des comptes l'avait retiré du budget. Vous m'avez affirmé que si c'était présenté en délibération c'est que les crédits étaient engagés, qu'il y avait largement de quoi faire. Visiblement, encore une fois, on ne sait pas, donc on a pu mettre un bonus activité mais il manque encore 280 000 euros. En plus, vous nous donnez ces décisions modificatives mais on n'a absolument pas la maquette donc on ne peut pas voir la différence avant/après les entrées de crédit. Tout ça reste totalement opaque.

C'est vraiment une gestion qui manque d'anticipation sur toute la ligne et effectivement en quatre mois, il n'a pas pu se passer toutes ces choses. Soit, il y a encore des choses, soit vous avez embauché des gens alors que la CRC avait demandé une restriction du personnel. Il faudra nous expliquer pourquoi est-ce que l'on se retrouve encore dans cette situation.

Donc à titre personnel, évidemment on ne veut pas pénaliser les agents même si je pense que les payes sont déjà parties vu qu'on est le 15 décembre et qu'habituellement les payes sont faites le 22 décembre pour les agents. Donc je suppose que la trésorerie est déjà partie donc on vote encore une fois quelque chose qui est déjà fait. Mais bon on va dire que ce soir pour ne pas pénaliser les agents pour lesquelles nous avons également un profond respect, on va voter cette délibération mais franchement c'est dramatique ce qui se passe à Draveil.

MME LANDRAU - Ma remarque c'était qu'il y a eu quand même le contrôle de la CRC qui a recadré quand même un certain nombre de choses et que de passer une DM parce qu'il manque 280 000 euros au mois de décembre, cela pouvait être largement anticipé. Typhaine BOUBY a donné le détail de ce qui avait été fléché par la CRC et à longueur de temps, vous vous vantez de votre gestion merveilleuse. C'est une fois de plus la preuve que la gestion n'est pas merveilleuse et que, en effet au bout du compte potentiellement les agents qui peuvent être pénalisés.

Moi, pour ma part, je m'abstiendrai sur cette délibération.

M. BATTESTI – Je ne vais pas rentrer dans les détails parce qu'il y a des choses que je peux entendre et d'autres un petit peu moins.

Je vais juste dire que tout le monde autour de la table sait mon attachement solennel et franc concernant les fonctionnaires. Ce que je vais demander est tout à fait solennel : j'aimerais avoir une suspension d'audience afin de pouvoir en débattre avec vous et la majorité municipale s'il vous plaît conformément à la loi. Merci.

M. LE MAIRE – D'accord, on suspend la séance.

Reprise de séance

MME HIDRI – Bonsoir à toutes et à tous, juste quelques notifications de vote sur cette décision modificative qui a appelé certains commentaires. Juste vous dire que moi je voterai pour parce que je ne souhaite pas effectivement pénaliser le personnel. Je ne pourrai pas voter autre chose que pour parce qu'effectivement derrière il y a des personnes comme ça l'a été d'ailleurs indiqué par madame BOUBY et par le Maire.

Je voudrais juste appeler à une vigilance particulière si vous me le permettez sur la question du sinistre EMAP. Par rapport justement à la réfection sur l'EMAP. J'espère que tout sera bien fléché pour permettre dans les années à venir cette réfection dans les temps qui sont impartis. Je sais qu'il y a déjà des études qui sont déjà en cours donc je ne m'inquiète pas mais je voulais juste avoir une vigilance particulière là-dessus. Je vous remercie.

M. BATTESTI - Suite à cette petite micro réunion, je vais rejoindre aussi Faten comme d'autres autour de l'Assemblée, je vais aussi voter parce que, au bout du compte, c'est les fonctionnaires qu'il y a au bout et j'ai un respect profond pour les fonctionnaires qui accomplissent un travail tous les jours qui très conséquent. Si ça avait été d'une autre nature sur d'autres postes ma position aurait été une abstention.

M. ROUSSET – Alors d'abord, on va peut-être poser les choses. Il n'y a plus un rapport de la CRC, on est bien d'accord, ce n'était pas un rapport.

La CRC s'est prononcée et on a suivi toutes ses recommandations. C'est le budget que nous avons tous voté. Enfin tous, la majorité en tout cas qui a voté ce budget, je rectifie.

Dans le cas de ce budget qui a été travaillé avec les magistrats de la CRC. Je le répète. On a travaillé vraiment de concerts ensemble. Ils ont accès à toutes les données de la Ville en totale transparence. Ce qui n'est pas toujours le cas dans toutes les villes. Et en plus, on a eu vraiment souci de travailler ensemble un budget qui nous a permis de continuer nos investissements et surtout de ne pas toucher au chapitre 012. Le chapitre 012, ça concerne le personnel. Alors ce n'est pas que le traitement des agents mais c'est aussi tout ce qui concerne les forfaits mobilités les formations. C'est aussi tout ce qui concerne tout le chapitre RH qui est vaste et pas exclusivement les traitements.

Je suis assez surpris. Alors, on va reposer les choses aussi. Dans quatre mois pile, c'est les élections. Il est très très surprenant de voir aujourd'hui les prises de position qui n'existaient pas auparavant. Moi, c'est quelque chose... Enfin, c'est ce que l'on appelle de la politique politique, on oublie ce qu'on a fait et on y va.

Non ce n'est pas du rafistolage comme le dit monsieur Damerval.

Une décision modificative dans tous les budgets il y en a. Vous savez ce que représente ces 280 000 euros sur le budget RH ? Est-ce que vous savez ce que ça représente ? 0,01%. C'est une baisse qui est nécessaire et là c'est ce qui me surprend un peu. C'est pour ça que je disais que si je reprends les années précédentes il y a toujours eu des DM et notamment sur le chapitre 012 parce que le chapitre 012, je tiens juste à rappeler, il y a des cotisations URSSAF, il y a des cotisations retraite.

Alors, oui, nous avons mis en place le bonus attractivité. Oui et ça nous y étions engagés et nous avons tenus.

Le chapitre 012, c'est tout ça mais la différence des DM qui ont été votées par le passé autour de cette table, ceux qui étaient là en 2023, on avait passé une DM de 250 000 euros, en 2024 une DM de 100 000 euros. Et si on reprend toutes les autres années, il y a eu plusieurs DM sur certains budgets. Et ne dites pas que c'est du rafistolage, c'est de la gestion financière de toutes les collectivités. D'abord un il y a des imprévus et surtout il y a tout ce que je viens de dire. Donc ne parlez pas de rafistolage quand on est sur un budget à 0,01%. Ce n'est même pas une marche d'erreur. Et en plus, ce qui est quand même très surprenant c'est que contrairement à d'autres délibérations, décisions modificatives, où pour avoir des recettes et bien on va diminuer des dépenses. Cette décision ne diminue aucune dépense. Aucune. On vient d'inscrire des nouvelles recettes qui nous ont été notifiées. Enfin, vous allez me dire ça tombe bien. Oui, mais enfin non cela ne tombe pas bien. On n'avait pas pu les inscrire avant. On savait que tout ce qui était rapport d'ENEDIS ça allait tomber, ça on le savait, c'est toutes les collectivités qui sont dans ce cas, même les syndicats. On savait que ça allait tomber. C'est tombé juste là et on ne pouvait pas les inscrire. Ce n'était pas notifié.

Je me rappelle, lors du débat budgétaire, on nous a dit qu'on avait gonflé les recettes. Alors, d'abord les recettes on ne les avaient pas gonflées, on les a faites avec un magistrat. Si on avait gonflé les recettes, ça aurait été un délit. En aucun cas, nous n'avons gonflé les recettes, nous n'avons inscrits que les recettes qui étaient notifiées. Là c'est le cas présent.

Donc, là on est en train de nous reprocher de faire une modification qui se fait dans tous nos budgets sans baisser des dépenses qui étaient prévues mais en inscrivant des recettes.

Alors, oui, on l'assume cette décision modificative, elle est nécessaire et utile parce qu'on est en fin d'année et il y a tous les réajustements. Je vous rappelle juste que sur un budget de 23 440 000 euros c'est une

marge de 280 000 euros et en plus on les inscrit au regard de recettes nouvelles. Donc oui nous souhaitons passer cette délibération.

Approuvée à la majorité des suffrages exprimés

Pour : 26

Abstention : 1 (Mme LANDRAU)

Contre : 4 (M. DAMERVAL, Mme BELLAY, Mme CASAL PASCOAL, M. GUIGNARD représenté par M. DAMERVAL)

DCM 25-12-110 Ouverture des crédits d'investissement 2026 dans la limite du quart des crédits inscrits en 2025

M. le Maire donne la parole à M. ROUSET

M. ROUSET - C'est une délibération classique. Il faut continuer à fonctionner en attendant le vote du prochain budget.

Juste un petit aparté parce que je parle de budget. Voilà. Vous avez vu que beaucoup de collectivités ont déjà fait des DOB, des ROB et ont déjà fait voter des budgets. Bah non, nous on ne le fera pas parce que nous trouvons, en tout cas notre majorité, que ce serait anti-démocratique. Je suis désolé pour les villes qu'ils l'ont faite. Mais la nouvelle majorité qui sera là décidera. Et du coup nous ne ferons pas ce débat et nous n'avons pas de vote avant les élections. Je voulais juste le rappeler parce qu'il y a pas mal de villes aujourd'hui qui ont voté des budgets et du coup qui ont engagé leur ville et les futures majorités d'office.

Là cette délibération elle est plus que traditionnelle, c'est pour poursuivre nos investissements. Là, c'est très simple, c'est l'application de l'article L 1612-1 du Code Général des collectivités territoriales qui nous demande d'inscrire à hauteur d'un quart des crédits en 2025. Et vraiment dans un souci aussi de transparence, je suis désolé de le dire, habituellement, vous aviez une délibération sur 4 lignes. Là nous avons remis tous les postes.

M. DAMERVAL – Monsieur le Maire, mes chers collègues.

D'abord je me pose la question si sur la base sur laquelle on se pause, c'est celle du budget voté en avril, celle du budget voté en août, celle du budget modifié encore aujourd'hui ? Franchement ça serait sympa de nous éclairer sur ce point. Parce que, oui monsieur, quand vous prenez sur le budget du remboursement de l'assurance de l'EMAP qui doit logiquement être de l'investissement pour du fonctionnement, ça nous interroge quand même forcément beaucoup.

Alors cette délibération, elle s'inscrit dans une continuité que nous avions déjà clairement contesté lors de votre budget de l'an dernier. Enfin, lors de vos multiples votes de budget de l'an dernier, puisque je vous rappelle que nous avons été convoqués en plein mois d'août pour voter un budget puisque celui d'avril a été invalidé.

A l'époque, nous avions exprimé nos réserves sur un budget que nous jugions hypocrite, fragile dans ses équilibres et construit sur des hypothèses trop optimistes notamment s'agissant de la capacité de la collectivité à tenir ses engagements sans correction en cours d'exercice.

Décidément, je pense que nous avions raison de vous le reprocher déjà au mois d'avril.

Les événements de cette année nous donnent malheureusement raison. La multiplication des ajustements, décisions modificatives et ouvertures anticipées de crédits traduit moins une gestion maîtrisée qu'un pilotage budgétaire sous contrainte permanente, où l'on sécurise l'exécution au fil de l'eau, faute d'une trajectoire financière claire et débattue.

Sur le fond, nous ne contestons évidemment pas le cadre juridique de cette délibération, ni la nécessité d'assurer la continuité de l'action municipale. Mais sur le plan politique, il nous est impossible d'y souscrire, car elle est la conséquence directe de choix budgétaires antérieurs que nous avons combattus et que nous continuons de juger problématiques.

Nous souhaitons également redire avec force que notre position n'est pas une posture de circonstance : elle s'inscrit dans une opposition constante à une méthode de gestion qui privilégie les corrections tardives aux choix assumés, et les ajustements techniques au débat politique de fond.

Enfin, nous anticipons le probable dernier conseil municipal de cette mandature. Peut-être y en aura-t-il un au mois de janvier. Mais à ce stade, nous ne le savons pas. Et grâce à cette délibération ça ne nous éclaire pas plus sur un conseil municipal pour le mois de janvier.

Nous regrettons profondément l'absence de véritable débat d'orientations budgétaires, tout comme le fait que le budget ne soit pas soumis au vote avant les élections municipales. Parce que pour nous, il s'agit réellement d'un débat démocratique puisque vous avez été élu pour exercer ce mandat pendant 6 ans et certainement pas pour vous arrêter une année plus tôt par rapport aux décisions qui pourraient être prises.

Cette situation place l'assemblée dans des délais extrêmement contraints, réduit la capacité des élus à débattre sereinement des priorités financières de la commune et nuit, selon nous, à la qualité du débat démocratique comme à la bonne administration des collectivités.

Lorsque qu'il y a une alternance, que vous faites un budget en l'espace de moins de quinze jours, lorsque vous trouvez l'état d'une situation budgétaire d'une ville et que vous faites un budget en moins de 15 jours, on ne peut pas dire que ce soit une construction qui soit sérieuse au regard du caractère contraint de la législation sur ce point. Et c'est pour ça qu'il est plus intéressant aujourd'hui d'avoir un débat d'orientation budgétaire, de connaître les recettes pour préparer sereinement l'élection municipale. Le but du jeu n'est pas de mettre ses concurrents ou ses opposants dans une situation à ne pas maîtriser le cadre budgétaire contraint pour l'année suivante et c'est en ça avoir un débat d'orientation budgétaire avant l'élection et avoir un vote du budget avant l'élection est un cadre serein qui permet derrière de faire une décision modificative du budget pour préparer l'alternance et c'est comme ça que l'on reconnaît les gens qui gère dans l'intérêt général et non dans leur intérêt particulier.

M. ROUSSET – Que d'ironie. Après c'est un discours politique, vous l'avez dit.

On ne va pas revenir sur la temporalité mais on n'est pas dans un débat budgétaire loin de là. Intégrer l'EMAP dedans. Oui l'EMAP c'est un très beau projet en tout cas sur ce qui est prévu sur le quartier. Donc oui, c'est maintenu, c'était une volonté affirmée de Monsieur le Maire avec Madame HIDRI. Donc oui, ça va se faire et il y a aucun sujet.

Maintenant, osez dire que l'on s'arrête un an avant ! Alors là, il va falloir m'expliquer ce qu'il se passe. Un an avant, 2025 on était bien sur le budget 2025, on ne l'a pas encore fini, on vient de faire une décision modificative. Je crois que l'on n'a pas arrêté cette année-là. Il y aura bientôt l'école Saint-Exupéry, plus de 3 millions d'euros, qui va être délivrée. Il y a eu plein de choses comme ça c'est assez surprenant.

Alors oui on n'est pas d'accord, c'est politique.

Quand on dit : « On installe des caméras », vous votez contre. A chaque fois, on part sur ça.

Maintenant, vous parlez de débat démocratique. Je vous rappelle juste que monsieur Richard PRIVAT est maire sortant, il ne se représente pas. Lorsque vous avez un maire qui se représente, c'est un peu différent mais là on n'est pas du tout dans ça. Et en plus, concernant le délai budgétaire, il y a très souvent, on ne va pas miser dessus, on est bien d'accord, on va respecter l'orthodoxie budgétaire mais il y a très très souvent des reports de délai. Donc oui, on fait un choix délibéré pour laisser à la future majorité le choix de ses orientations. Car même sur l'année d'élection, si on poursuit ce qui est en train de se faire, il faut savoir qu'une nouvelle majorité élue va s'engager sur de nombreuses années. Et dès son premier budget et dès son premier débat d'orientation budgétaire, on saura vers quoi elle va en rapport à ce qu'ont souhaité les électeurs.

Donc oui alors tout ça pour cette décision qui est la décision la plus classique qui soit pour toutes les administrations et qui est nécessaire de passer.

Approuvée à la majorité des suffrages exprimés

Pour : 23

Abstention : 4 (M. DECELLE, M. BOUILLET, Mme BOUBY, M. GUIN)

Contre : 4 (M. DAMERVAL, Mme BELLAY, Mme CASAL PASCOAL, M. GUIGNARD représenté par M. DAMERVAL)

DCM 25-12-111 Garantie d'emprunt SEQENS – Résidence Villa Maxime – 32 rue du Marais (91210 Draveil)

M. le Maire donne la parole à M. ROUSSET

M. ROUSSET – Là, c'est la garantie d'emprunt habituelle que la Ville fait pour accompagner. Donc là c'est le Code général des collectivités territoriales qui autorise toute collectivité à octroyer, si elle le souhaite une garantie pour un emprunt, souscrit pour des opérations de construction, acquisition, amélioration de logements réalisées par les organismes d'habitation à loyer modérées.

Là, il s'agit d'un programme de 4 logements qui est situé rue du Marais. Je ne pourrai pas vous donner plus d'information sur le type de logements. Par contre, le contrat de prêt est passé avec la Caisse d'Épargne pour un montant de 1 402 003 euros.

MME LANDRAU - Est-ce que vous pouvez redonner le montant total pour lesquels la commune s'est portée garante parce qu'il y a quand même un plafond en termes de recettes réelles de fonctionnement ?

M. ROUSSET - On vous les donnera. On vous fera parvenir ça. Je ne vous donnerai pas le chiffre là mais on vous le fera parvenir.

Approuvée à la majorité des suffrages exprimés

Pour : 30

Abstention : 1 (Mme LANDRAU)

Contre : 00

DCM 25-12-112 Signature d'une convention territoriale globale avec la CAF

M. le Maire donne la parole à M. ROUSSET

M. ROUSSET – Il y a un sujet important. Alors tous les sujets sont importants mais celui-ci il est vraiment très structurant pour notre ville, c'est le contrat qu'on passe avec la CAF.

Tout d'abord je voudrais remercier et tous les services : c'est les services de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse. Dedans, on a aussi les quartiers, on a tous les services qui ont travaillé avec nos collègues de la CAF. Il faut savoir qu'il y a un vrai travail qui est fait. Cette convention, elle a été partagée, ce n'est pas une convention qui est décidée par la ville. Non, non. Ce sont des diagnostics qui sont faits par des professionnels, notamment de l'enfance qui soit ceux de la Ville et de la CAF et qui ont fait ce diagnostic et ont porté cette CTG. Cette CTG, il a une importance parce qu'il va structurer tout l'avenir sur ces secteurs-là.

Il contient plusieurs secteurs. Je voudrais remercier ma collègue Faten HIDRI qui est concernée par la petite enfance et se sont ses services qui ont aussi travaillé dessus.

On a une première partie qui concerne la petite enfance, donc là la convention elle vise à optimiser et sécuriser l'offre existante, renforcer la qualité pédagogique des modes d'accueil et améliorer l'information et l'accompagnement des familles.

Tout ce que je vais vous dire là ça a été partagé par des agents de la ville et des agents de la CAF avec des engagements. C'est vraiment des choses structurantes. Ce qui est encore plus structurant c'est que si la Ville l'applique et ça va être fait derrière il y a des aides de la CAF. C'est aussi là la convention qui est passée. C'est une convention où chacune des deux parties à accepter de s'y engager. Nous c'est de travailler avec la CAF sur ses orientations et la CAF c'est de financer certains projets.

Après, on a le secteur de l'enfance.

Donc là c'est aussi moderniser et harmoniser l'organisation des accueils périscolaire et extrascolaire. Améliorer les conditions d'accueil et la qualité éducative. Construire un parcours éducatif cohérent entre l'école, le périscolaire et l'extra-scolaire. Construire un parcours éducatif cohérent entre l'école, le périscolaire et l'extrascolaire. Là l'objectif c'est d'offrir à chaque enfant un cadre éducatif lisible continué de qualité favorisant sa réussite et son épanouissement.

C'est très important. Aujourd'hui, nos équipes travaillent déjà pour faire un parcours cohérent, l'école le périscolaire et l'extrascolaire. Mais là on souhaite vraiment renforcer ça.

Sur les qualités. On a déjà commencé, vous saviez qu'il y avait plus qu'un sujet sur le portail famille, c'était juste désastreux donc pour les parents que pour les services. En ce moment, on travaille avec les parents avec les services pour avoir un nouveau portail famille. Ça c'est lancé. L'objectif c'est que la rentrée de

septembre on ait un nouveau portail famille. Ça s'intègre dedans c'est important parce que c'est structurant et puis c'est du quotidien. C'est dans l'intérêt des enfants, des parents mais aussi des agents de notre ville qui y travaillent notamment aussi sur les projets.

Après pour la jeunesse.

Alors là c'est une ambition très forte qui est inscrite dans la CTG. Donc là ça prévoit la structuration d'une politique jeunesse territoriale qui est l'opération d'une feuille de route qui est de 2025 à 2028 et coconstruite avec les acteurs locaux. Ça vise à renforcer la visibilité et la coordination des actions existantes, transformer le SIJ (Service Information Jeunesse) en un pôle jeunesse de proximité attractif et multifonctionnel et favoriser l'autonomie, l'engagement et la participation des jeunes

On a la parentalité qui est un autre point très important pour la ville et pour la CAF.

Donc là l'enjeu c'est de proposer un accompagnement global et cohérent des familles de la naissance de l'enfant tout au long de son parcours. Donc une convention qui prévoit une meilleure coordination entre les dispositifs municipaux et les partenaires, le renforcement des actions de soutien à la parentalité, la création d'espaces conviviaux d'échanges et de rencontres entre parents et professionnels, un accompagnement renforcé des familles en situation de fragilité.

Après, on a la partie handicap avec notre collègue Christophe CHARDEY. Là, ça vise à renforcer l'accompagnement global des enfants en situation de handicap et leur famille.

Les objectifs :

- le développement d'un accueil inclusif de qualité dès la petite enfance,
- l'adaptation des environnements d'accueil,
- la montée en compétence et la sensibilisation des professionnels,
- le renforcement des dynamiques partenariales et de coordination.

Il faut juste savoir que dans toutes nos équipes aujourd'hui nous avons des formations pour appréhender cette notion d'inclusivité dans le milieu scolaire et surtout dans le milieu extrascolaire et périscolaire.

Il faut savoir aussi que la ville a une référente handicap inclusion qui fait un travail formidable dans toutes les structures et lorsqu'on parle aussi de s'adapter, on a lancé notamment des salles sensorielles. La première salle sensorielle qui va être lancée c'est dans l'école Saint-Exupéry comme on l'a refait entièrement. L'objectif c'est de la démultiplier sur toutes les structures. C'est quelque chose d'indispensable lorsqu'on veut accompagner l'inclusion. Lorsque, dans une situation compliquée, un enfant a besoin de descendre, décompresser parce qu'il est dans un environnement qui peut être produit hostile, en tout cas, il le ressent comme ça, ces salles sensorielles sont un vrai plus.

Donc, là encore, je remercie le travail qui a été fait par nos agents.

Après, on a l'animation de la vie sociale.

Là en matière d'animation et de vie sociale, la CTG s'appuie sur le centre social des Mazières. C'est une volonté de notre majorité d'avoir créé ce Centre social des Mazières qui est identifié comme un levier central d'animation du territoire.

Les priorités :

- c'est renforcer l'implication des habitants dans la vie locale,
- améliorer la visibilité et l'accessibilité des actions proposées,
- mobiliser durablement le tissu associatif,
- et accompagner l'évolution du centre social vers l'obtention de l'agrément animation de collectif famille.

Ensuite on a la gouvernance, c'est suivi avec la CAF. Pour moi c'est une « belle » délibération, je vais utiliser ce terme parce que c'est vraiment un travail de terrain qui a été fait entre les agents de la CAF et les différents services de la Ville que je remercie tous qu'ils soient à la petite enfance, qu'ils soient à l'enfance, qu'ils soient à la jeunesse, au handicap. Dans tous les secteurs concernés, dans la vie de quartier aussi la maison de quartier enfin le centre social aussi. C'est vraiment un projet que nos agents ont présenté avec notre appui et qu'ils souhaitent vraiment que ce soit validé pour l'appliquer.

MME HIDRI - Juste pour aborder dans le sens de Laurent ROUSSET, effectivement c'est une très belle délibération. Je prends juste 2 secondes la parole pour remercier encore très sincèrement.

Bon déjà, je trouve qu'on a une très belle collaboration avec la CAF depuis des années, ce n'est pas la première CTG qu'on fait passer et que j'ai l'honneur de porter en tant qu'élue et ça on le doit vraiment grâce au personnel, aux services qui font un très gros travail. Je sais qu'il y en a quelques-unes derrière mais il y en a beaucoup qui ne sont pas là. Et comme tu as pu le dire, c'est vraiment un très très belle CTG et la spécificité cette année dans la CTG c'est d'avoir effectivement la maison de quartier qui est passée en centre social et c'est l'occasion encore pour moi de rendre hommage à ceux qui ont permis ça au niveau des services et du personnel. Donc c'est à eux que je rends hommage aujourd'hui pour cette belle CTG et aux personnes de la CAF qui nous ont aidé à l'écrire.

Merci.

M. DAMERVAL – Monsieur le Maire, mes chers collègues, je n'avais pas prévu forcément d'intervenir sur cette délibération parce que, oui la question du travail et la coordination avec la CAF est extrêmement intéressante et on ne va pas remettre ça en cause. La question de la qualité du travail des agents aussi on ne va pas la remettre en cause.

Tout à l'heure, monsieur ROUSSET, vous avez déclaré que monsieur le Maire ne se représentait pas et que donc, vous n'étiez pas en campagne. Toutefois j'ai quand même entendu qu'une partie de cette majorité était en campagne.

Faire en plein conseil municipal au mois de décembre, à trois mois des élections, l'annonce d'une refonte du portail. Je sais qu'il a déjà été annoncé à une partie des familles. Vous avez des familles qui ont galéré pendant toute la mandature pour avoir des places avec un portail qui beuglait, qui crashait tous les dimanches soir où les familles ne pouvaient pas inscrire leurs enfants etc...

Et là, à moins de trois mois des élections municipales vous nous annoncé que le portail va être refondé avec une refonte complète du portail, mais pourquoi ne l'avez-vous pas fait plus tôt ?

Combien de temps a-t-il fallu que les familles galèrent pour que ce ne soit pas fait plus tôt et qu'on se retrouve dans cette situation ?

Alors oui, cette délibération est très belle. Oui, on va la voter. Mais franchement venir nous annoncer aujourd'hui la refonte du portail alors que vous venez de voter une délibération budgétaire qui nous reconduit mot pour mot au budget de l'année dernière.

Je voudrais bien savoir combien cette refonte de portail va coûter ? Et surtout sur les questions scolaire et périscolaire de ce type sachant qu'on travaille aussi, dans le portail famille sur des équipements qui sont aussi communautaire.

Pourquoi ne pas travailler avec ceux qui ont un portail qui fonctionne bien même s'ils ont des résultats moins bons en matière de taux d'équipement ?

M. LE MAIRE – Moi, je ne suis pas en campagne, par contre vous ne pouvez pas dire de même.

M. ROUSSET - On se rejoint totalement sur le portail famille. C'est une vraie catastrophe, je l'ai dit tout à l'heure. Pour les parents c'est catastrophique quand vous attendez minuit pour vous inscrire et que vous vous inscrivez à minuit et qu'une demi-heure après tout saute et que votre prestataire est dans l'incapacité d'avoir une sauvegarde.

Nous, les agents de l'enfance, à minuit aussi ils sont devant le portail
C'est une situation qui est juste incompréhensible.

J'ai repris l'enfance je crois que c'était au mois d'avril. Donc on a lancé ça dès le mois d'avril. On a lancé le portail famille pour qu'il soit prêt à la rentrée. C'est quand même long. Ça répondra aussi aux critères d'appel d'offre.

Maintenant qui en profitera ? On verra bien.

En tout cas, le seul chose qui nous concerne et je crois qu'on se rejoint quand même là-dessus, c'est l'intérêt de l'enfant et l'intérêt des familles. Donc c'est un gros chantier qui a été lancé avec aussi à revoir les règlements avec les parents. Ce sont les parents qui travaillent aussi dessus. Parce qu'on ne peut pas

laisser dans cette situation les enfants et parents éternellement. Il y a un moment, il fallait vraiment reprendre la situation.

Mme CASAL PASCOAL se retire.

Approuvée à l'unanimité

Pour : 30

Abstention : 00

Contre : 00

DCM 25-12-113 Mise en place de la convention de coopération entre le SESSAD d'Evry Courcouronnes de l'association APF France Handicap et la Direction de l'Enfance (service périscolaire, service Handicap et Inclusion) dans le cadre d'un partenariat

M. le Maire donne la parole à M. CHARDEY

M. CHARDEY – Chers collègues, mesdames, messieurs,
Cette convention, elle définit le partenariat entre le SESSAD d'Evry Courcouronnes et la direction de l'enfance. Le SESSAD c'est le service d'éducation spéciale et de soins à domicile.

Cette convention entre le SESSAD l'APF France Handicap et la direction de l'enfance va permettre d'autoriser les professionnels du SESSAD à intervenir dans nos accueils que ce soit au pôle périscolaire ou aux accueils de loisirs.

Alors, ce qui est intéressant à voir, je ne vais pas lire l'ensemble de la délibération. Là, le plus important à noter c'est l'observation des enfants qui ont besoin d'un accompagnement plus important au sein de la collectivité puisque beaucoup des enfants qui nécessitent des soins dédiés disposent et ont la capacité d'être suivis de manière individuelle. Et là, ce qui est intéressant c'est de pouvoir les observer au sein des collectivités, ça nous permet d'observer l'enfant, les enfants avec la direction de l'enfance et le personnel communal, le comportement des enfants entre eux. Ça nous permet d'affiner les diagnostiques et aussi de proposer des actions d'accompagnement plus ciblées.

Voilà ce que je voulais vous dire sur cette convention. Le SESSAD pourrait aussi apporter un éclairage assez important de manière à pouvoir lier les observations de la direction de l'enfance et aussi des professeurs. Mais ça, c'est dans le cadre d'une autre convention.

Je voulais profiter de ce moment-là pour remercier fortement le personnel de la Ville qui s'implique chaque jour pour accompagner les enfants et Marc SAINT-JULIEN pour son soutien pour la gestion des dossiers complexe.

M. LE MAIRE – Merci M. CHARDEY. Vous venez de remercier le personnel de la Ville et je vous remercie personnellement pour ce dossier auquel vous apportez énormément au sein de la Commune.

MME CASAL PASCOAL – Je vous rejoins effectivement, il était temps.

Le partenariat avec l'APF France Handicap pour l'inclusion sur les temps périscolaires et extrascolaires c'est une très bonne chose, une très bonne nouvelle, une avancée même nécessaire. Mais soyons lucide, cette avancée locale est compromise face au désengagement de la Région et du Département sur les MDPH.

Comment parler d'inclusion quand la MDPH clé de voûte de tous les droits liés à l'handicap est étranglée par les coupes budgétaires ? Derrière cette signature quels moyens réel offre la Ville ? Et surtout quelle action immédiate pour exiger de la Région et du Département un mieux ?

Nos enfants méritent mieux que des symboles. Les familles concernées méritent mieux qu'une communication, elles méritent des résultats.

Approuvée à l'unanimité

Pour : 31

Abstention : 00

Contre : 00

DCM 25-12-114 Prêt de salles communales à titre gracieux aux associations**M. le Maire donne la parole à Mme JOURDANNEAU FORT**

Mme JOURDANNEAU FORT – Bonsoir à toutes et à tous.

Comme à chaque fois quasiment, nous proposons la mise à disposition des associations à titre gracieux. Pour cette délibération c'est sur la partie du patrimoine communal.

Donc, vous avez la liste des associations qui sont en demande et nous vous soumettons cette délibération pour le vote.

Approuvée à l'unanimité***Pour : 31******Abstention : 00******Contre : 00*****DCM 25-12-115 Prêt de salles aux associations et artistes exposant au Château de Villiers à titre gracieux dans le cadre de l'exposition « EMPREINTES »****M. le Maire donne la parole à Mme JOURDANNEAU FORT**

Mme JOURDANNEAU FORT – Dans le cadre de l'animation culturelle de la ville, nous avons la demande pour l'exposition « EMPREINTES » qui réunit plusieurs créateurs et artistes. Et donc nous demandons également l'autorisation au conseil municipal.

Approuvée à l'unanimité***Pour : 31******Abstention : 00******Contre : 00*****DCM 25-12-116 Modification du bulletin d'inscription et du règlement intérieur du Salon des Vins et produits du terroir****M. le Maire donne la parole à Mme JOURDANNEAU FORT**

Mme JOURDANNEAU FORT – Suite à différentes années consécutives, nous avons décidé de revoir le règlement intérieur afin d'apporter plus de cadre et plus d'horaire et de facilité aux exposants.

Les modifications du bulletin vous ont été présenté et nous vous demandons de bien vouloir les voter.

Approuvée à la majorité des suffrages exprimés***Pour : 27******Abstention : 4 (M. DAMERVAL, Mme BELLAY, Mme CASAL PASCOAL, M. GUIGNARD représenté par M. DAMERVAL)******Contre : 00*****DCM 25-12-117 Prêt de salles communales du Café Cultures et du Théâtre à titre gracieux****M. le Maire donne la parole à Mme JOURDANNEAU FORT**

Mme JOURDANNEAU FORT – Alors, je suis heureuse de voir qu'il se passe des choses au Café Cultures puisque certaines personnes en doute. Je voulais juste ici rappeler que le Café Cultures a un programme complet. Que vous ne le voyiez peut-être pas mais c'est bien dommage parce que c'est un lieu qui accueille les associations, qui accueille tous ce qui est concert d'Agglo, le conservatoire avec les auditions, des évènements. Cela accueille également toutes les conférences et d'autres évènements qui vous sont notamment ici présentés.

Pour le Théâtre Donald Cardwell, on vous demande aussi par cette délibération, pour le concert des chorales.

MME BOUBY – Je voulais juste faire une remarque. Je déplore que le Club de Boxe qui a organisé un gala ici de boxe avec des champions mondiaux n'ait pas pu obtenir le Théâtre à titre gratuit puisque j'ai vu dans

les DM qu'il avait payé 750 euros. Je trouve ça dommage quand même qu'une association de la ville qui rayonne et qui a fait venir autant de personnes n'ai pas pu bénéficier d'un titre gratuit pour le Théâtre.

M. BATTESTI – Je rejoins madame BOUBY sur un point.

Excusez-moi, je vais être un peu vulgaire : j'en ai marre que ce soient les Préfectures qui donnent des ordres aux Villes. Le Maire est au courant de mes propos, je les redonne. Nous sommes des élus qui avons été élus pas des gens d'une commune.

Si on n'arrive pas et qu'à chaque fois on est obligé, alors que, une association sportive, on parle du monde du bénévole. Et là, je vous rejoins madame BOUBY et je pense que tout le monde va rejoindre ma position sur le sujet. On les met sous une contrainte. Là, il a organisé un championnat du monde. Il y avait une MONDOVISION en rediffusion, en life. Il y avait du monde, c'était une super épreuve.

J'espère, pour faire un petit rebond amical à monsieur DAMERVAL, qu'après mars 2026, c'est une opération qui sera reconduite en 2026 en même lieu et même place. Ça me ferait énormément plaisir et je viendrais y assister avec bonheur. Mais je trouve ça lamentable que l'on soit obligé de plier à des choses qui sont demandé par les Préfectures où l'on va faire payer l'association 750 euros. Donc, j'ai trouvé ça tellement ubuesque. Alors on s'est encore plié à cette loi qui est quand même particulière mais j'ai eu la garantie du Maire que la somme que l'association va payer lui sera remboursée par une subvention exceptionnelle. Ce qui veut dire que quand on regarde dans les coûts de fonctionnement, on va mobiliser des fonctionnaires pour remonter un dossier, pour redemander une subvention exceptionnelle qui sera sur table bientôt pour rembourser les 750 euros investis. Ok. Mais vous avez entièrement raison et c'était une super épreuve.

M. DAMERVAL – Sans problème pour reconduire quand je serai Maire.

M. BATTESTI – On ne va pas vous laisser faire. Restez calme. Ça va bien se passer.

M. DAMERVAL – Puisque vous m'avez tendu la perche. Et puis j'ai entendu la petite pique de madame JOURDANNEAU FORT mais il ne tient qu'à vous aussi de diffuser le tableau des manifestations que vous refusez aux élus de l'opposition alors qu'il est fabriqué par la Ville, par des agents de la Ville, sur fond de la Ville. Qu'il existe et que vous ne voulez pas le communiquer à destination des élus de l'opposition ou des élus dissidents dans votre majorité. C'est quand même extrêmement dommage juste de votre part de faire ce type de politique.

MME JOURDANNEAU FORT – Je vais vous apporter le petit programme qui est là. Tout le programme du Café Cultures figure dans cet outil qui est à disposition de tous les draveillois. Je vais vous l'apporter tout de suite.

M. BATTESTI – Alors, je vais être très clair. Monsieur DAMERVAL, je pense que vous ne serez pas bien. Juste pour que l'on rigole un peu tous les deux. La boutade étant faite.

Maintenant je vais aller sur d'autres choses. On ne parlait pas de la programmation, on parlait de la boxe. Donc, je vais rester sur la boxe. La diffusion a été faite sur des supports numériques. A mon goût jamais assez pour ceux qui me connaissent parce que le sport ça prend une place essentielle dans pleins de niveaux pour moi. Il n'y a pas eu assez de com. On peut tout penser, on peut tout critiquer. La com était là. Sur des réseaux, je me suis moi-même occupé de les diffuser.

Donc, j'ai bien entendu et j'espère que tout le monde va abonder dans le même sens parce que c'était un super spectacle. C'est une asso avec le team que je remercie encore, qui ont fait un super beau boulot parce que ce n'est pas rien d'organiser un truc pareil. J'espère qu'on le reverra en 2026 et que vous serez nombreux pour les voir.

M. LE MAIRE – Effectivement, on avait rencontré monsieur BATTESTI pour évoquer ce problème et je lui avais dit qu'on avait été dans l'obligation de faire payer la salle et on régulariserait ça par la suite.

Approuvée à l'unanimité

Pour : 31

Abstention : 00

Contre : 00

DCM 25-12-118 Billetterie Théâtre – Remboursement commande de spectacles suite à doublon de paiement par carte bleue

M. le Maire donne la parole à Mme JOURDANNEAU FORT

Mme JOURDANNEAU FORT – Il s'agit d'une demande de remboursement pour un double débit de 128 euros pour une spectatrice, madame A.. Nous vous demandons de vouloir accepter le remboursement de son double retrait de carte bleue.

Approuvée à la majorité des suffrages exprimés

Pour : 30

Abstention : 1 (Mme ALBORGHETTI)

Contre : 00

DCM 25-12-119 Remboursement des cours annulés de céramique et d'art plastique au sein de l'Ecole Municipale d'Arts Plastiques (EMAP)

M. le Maire donne la parole à Mme JOURDANNEAU FORT

Mme JOURDANNEAU FORT – Suite à une maladie d'un des professeurs, il n'a pas été en mesure d'assurer plusieurs cours. Et donc, nous avons proposé le remboursement au prorata du nombre de cours manqués à chaque personne qui n'a pas pu avoir ces cours.

Vous avez sur table le tableau récapitulatif avec le tarif annuel et ensuite le calcul par cours. Et donc, le remboursement qui sera proposé à chaque personne. Et vous avez donc les tableaux ventilés par derrière.

Approuvée à l'unanimité

Pour : 31

Abstention : 00

Contre : 00

DCM 25-12-120 Convention fixant les conditions de mise à disposition d'équipements sportifs et de personnel de la piscine Caneton pendant les vacances scolaires d'avril et juillet 2026

M. le Maire donne la parole à M. BATTESTI

M. BATTESTI - Cette délibération a pour objet d'approuver les termes d'une convention fixant les conditions de mise à disposition d'équipements sportifs et le personnel de la piscine Caneton, pour l'animation et l'encadrement de l'activité natation dans le cadre du dispositif Totalement sport !

Cette convention définit les charges et conditions que les parties s'obligent à exécuter chacune en ce qui concerne l'activité natation dans le cadre de Totalement sport ! destinée aux jeunes draveillois organisée par le service des sports et de la jeunesse.

Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal, d'approuver les termes de cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Est-ce que je pourrais me permettre de dire un petit mot supplémentaire concernant le sport parce que tout à l'heure on a parlé du handicap et je voudrai aller un peu plus loin pour que tout le monde ai les bonnes informations.

On a commencé la saison avec le DFC qui a fait carrément un match de foot avec des gens qui avaient été victimes de guerre, victimes de trauma multiples. On a accueilli une vraie compétition, un vrai match, gala, exhibition avec des valides et des non valides. Donc, ça c'était un petit point pour faire un petit aparté sur le handicap. Il y a des opérations handicap qui existent aussi au niveau de l'END, je parle sous le contrôle de monsieur CHARDEY parce qu'il connaît aussi le milieu comme moi. Il y a aussi la même chose pour le hand. Et depuis peu avec un deal, excusez-moi pour l'anglissime du mot, avec l'association MONTABLOC, où c'était très compliqué jusqu'alors. Et en se mettant autour d'une table, je suis cafénomane donc j'assume, on a trouvé des créneaux et des façons d'accueillir le handicap avec l'association MONTABLOC. Donc, le sport s'ouvre vraiment sur le handisport dans tous les sens du terme et accueillir beaucoup de pathologies diverses et variées.

Approuvée à l'unanimité

Pour : 31
Abstention : 00
Contre : 00

DCM 25-12-121 Prêt de salles communales aux associations à titre gracieux (service des sports)

M. le Maire donne la parole à M. BATTESTI

M. BATTESTI - Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir accorder le prêt de salle à titre gracieux aux associations qui en font la demande et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de près et leurs annexes.

Liste des entités ayant demandé le prêt de salle à titre gracieux pour le service des sports : à ce jour, il n'y a que le Comité des œuvres sociales de la CAVYVS.

Approuvée à l'unanimité

Pour : 31
Abstention : 00
Contre : 00

DCM 25-12-122 Avance de subventions aux associations – Année 2026

M. le Maire donne la parole à M. ROUSSET

M. ROUSSET – C'est la délibération très traditionnelle pour aider les associations. C'est une avance encadrée. Donc on vous demande d'approuver le versement d'une avance de subventions à hauteur de 30% de ce qui a été fait sur 2025 au titre de l'association de l'amicale du personnel pour 12 000 euros et le Draveil Football Club pour 11 850 euros.

M. MABROUK ne prend pas part au vote.

Approuvée à l'unanimité
Pour : 30
Abstention : 00
Contre : 00

DCM 25-12-123 Prêt de salles aux associations à titre gratuit

M. le Maire donne la parole à Mme JOURDANNEAU FORT

Mme JOURDANNEAU FORT – Alors, effectivement j'aurais peut-être pu passer cette délibération communément avec Faten HIDRI puisqu'elle est responsable de la Politique de la Ville.

Cette délibération m'a été attribuée je pense parce que ce sont des associations que nous avons l'habitude de gérer. Je pense que les services me confirme qu'ils ont fait le nécessaire pour avoir les accords au préalable. Et donc, nous avons ici cinq associations qui se mettent à disposition dans le cadre de la Politique de la Ville pour exercer et proposer leurs services. Certaines même propose des tarifs préférentiels.

MME HIDRI – Oui, juste pour dire quelque chose : je suis très attachée à la vocation sociale d'un centre social. Et le centre social des Mazières, c'est un projet qui est porté par tous les quartiers. Donc j'espère que nous arriverons à créer un grand tissu associatif le plus vaste possible parce que les habitants le méritent. Et j'espère aussi que l'on va garder la vocation sociale de ce centre et que les activités qui seront proposées puissent permettre aux habitants d'accéder à la culture, à l'emploi à tous ceux à quoi ils ne peuvent être un petit peu reculé.

Et donc vraiment dire encore que je mets en exergue la nature et l'importance d'une vocation sociale d'un centre sociale. Je voterai pour mais je garderai toujours ça en moi parce que c'est une fibre chez moi très importante. Merci.

M. DAMERVAL – Juste un petit complément parce que on sait que le centre social est par nature, du fait de la loi, est géré par la communauté d'agglo.

M. LE MAIRE – Vous confondez avec les Bergeries.

MME HIDRI – Le centre social des Mazières, le Maire avait bataillé pour qu'il passe en Politique Ville, du coup la Maison de quartier était devenue QPV. En fait, les Bergeries c'est géré par la Communauté d'agglo. parce qu'on est en frontière sur 2 villes. Et que ça soit l'Oly, les Bergeries, tous les quartiers sur 2 villes sont gérés par l'agglo. Le centre social des Mazières est géré directement par la Ville et non pas par l'agglomération.

Excusez-moi pour cette petite précision.

M. BATTESTI – Excusez-moi. Pour rejoindre ce que dit Faten HIDRI. Excusez-moi monsieur le Maire d'avoir pris la parole. Tout est lié quoi qu'il se passe. Parce j'ai tout entendu tout à l'heure, par rapport à mars 2026.

On a eu un fort attachement et on s'est battu avec Faten HIDRI. Il faut impérativement et je le dis droit dans les yeux à tout le monde autour de la table, préserver l'ouverture de la piscine Caneton l'été. Ça fait partie de tout l'organigramme par rapport aux Mazières, aussi. C'est très important.

M. DAMERVAL – C'est dommage de ne pas avoir pu terminer mon intervention.

C'est surtout dans la gestion, en fait. On sait qu'aujourd'hui, on a une obligation de coordination entre les différents centres sociaux. C'est en ça aussi que l'on attire l'attention à ce qu'il faut qu'il y ait une coopération et lorsqu'une partie est gérée par une communauté d'agglomération et une partie gérée par la Ville, ça peut quand même nous interroger sur le mode de fonctionnement et le fait de ne pas transférer ou de transférer et d'avoir une maison de quartier gérée par la communauté d'agglo avec un centre social géré par la Ville, nous interroge fortement.

Sur la question des équipements sportifs, tu viens de le préciser mais la question des Caneton est un sujet qui est récurrent. Et qui revient. Et pour lequel aujourd'hui on a besoin d'une maîtrise aussi des Finances sur la question de la piscine des canetons. Et à devoir retravailler un jour pour que le modèle de délégation de service public qui est aujourd'hui fait à destination d'entreprises qui ne remplissent plus le cahier des charges des délégations de services publics évolue. Et on a aujourd'hui, au niveau de la Communauté d'agglomération assez de piscines pour passer en régie, par exemple. On a la possibilité aussi de faire venir la géothermie. Et il est peut-être temps de réfléchir à ce que le modèle public redevienne un modèle global. Et qui soit un modèle qui remplisse son service d'intérêt général et d'intérêt au public plutôt qu'aujourd'hui, de se renfermer vers des modèles qui sont des modèles aussi, privés. Et pour lesquels on sait dans certains quartiers, ce modèle privé ne bénéficie plus de l'intérêt général et il faut que l'on arrive à maintenir que la piscine Caneton soit ouverte toute l'année. Parce que c'est un équipement qui doit servir toute l'année à destination des familles, à destination du scolaire et qui ne remplit pas le même cahier des charges qu'Aqua Sénart. Donc, c'est pour ça aussi que nous nous battons pour que la piscine Caneton reste ouverte et soit pérennisée.

MME HIDRI – La volonté n'étant pas de couper la parole à monsieur DAMERVAL donc quand je suis en tort je m'excuse. Mais je ne pouvais pas entendre que les Mazières étaient gérés par l'agglomération mais effectivement il y a une globalité sur le territoire.

Il y a un contrat qui est fait au niveau des quartiers donc nous travaillons bien sûr, particulièrement efficacement, je dois le dire et je pense avoir quand même cette chance d'avoir eu la confiance du Maire, d'être vice-président de l'agglo et d'être sur les politiques Villes. Ça me permet d'avoir justement toute la vision sur les réunions. Et nous avons maintenant un référent sur les quartiers alors qu'avant c'était thématiques, et ça c'est aussi important.

Donc effectivement que ça soit au niveau communal aussi de l'agglomération, tout est fait en sorte que tout s'imbrique.

Sur la piscine des canetons, avec le Maire, à l'agglomération, nous avons une vigilance. Je suis connue, on m'appelle madame CANETON maintenant ça devient un peu mon surnom avec le Maire, une vigilance de chaque instant parce que, effectivement plus qu'une piscine, c'est une piscine qui a une vocation qui est proche d'un quartier. Effectivement. Donc, soyez rassuré que, cela fait des années que l'on fait tout pour défendre cette piscine qui est gérée en régie. Qui n'est pas gérée en DSP. Et qui peut peut-être avoir des coûts assez conséquents mais qui a, je dois le dire, et nous l'avons assez répété avec monsieur le Maire, une vocation au niveau territoriale pour le scolaire et tout un tas de choses qui est fondamental pour nous. Donc, là-dessus, je vous rejoins et je peux vous assurer que l'on défend parfaitement le dossier à tous les échelons.

Je vous remercie.

Approuvée à l'unanimité

Pour : 31

Abstention : 00

Contre : 00

DCM 25-12-124 Attribution du nom « la PASSERELLE » du centre social du quartier des Mazières de Draveil

M. le Maire donne la parole à Mme HIDRI

Mme HIDRI – Oui, décidément, vous allez dire que je suis un peu bavarde ce soir mais cela ne va pas durer longtemps.

Juste pour vous dire que dans le cadre de l'agrément du nouveau centre social, nous avons renommé ce qui était la maison de quartier que l'on appelait communément des Mazières. Mais si vous ne le saviez pas, moi je ne le savais pas, elle s'appelait la Rose des Sables.

Et donc là, en passage en centre social, il convient donc de renommer pour donner une nouvelle impulsion, puisque c'est un équipement majeur pour le territoire. Et donc, le nom qui a été proposé par les équipes sur le terrain. Il y a bien eu d'autres propositions mais il y a eu des concertations notamment à la dernière fête de quartier avec les habitants. Et le nom qui est revenu c'est PASSERELLE, l'acronyme de Pôle Action Solidaire Sociale Educative Relais Ecoute Loisirs Lien Egalité. Et ceci vient faire un peu écho à un nouvel équipement qui a été inauguré par le Président de l'agglomération, Président du Département et monsieur le Maire récemment aux Bergeries qui est le centre Jeunesse et d'ESCALE.

Donc de l'ESCALE au PASSERELLE avec, nous l'espérons tous, un lien qui se fera entre les deux quartiers et c'est aussi un monde qui est porteur, je pense, nous pensons, d'une belle symbolique qui se concrétisera nous le souhaitons, par des actions qui seront mises en place pour pouvoir apaiser les relations inter quartiers.

Je vous remercie.

M. DAMERVAL – Et c'est là où on voit qu'un planning des manifestations serait utile puisque je dois regretter quand même que tous les élus n'est pas été invités, que ce soit à l'inauguration de l'ESCALE ou aujourd'hui sur les manifestations qui sont faites pour la PASSERELLE. C'est quand même assez dommage.

C'est une action d'intérêt général qui est positive. Qui est bonne pour la Ville. Mais il serait dommage et il est dommage que le planning des manifestations ne soit pas diffusé aux élus qui siège au sein du conseil municipal sur ce type de manifestation et que les élus ne soient pas invités notamment lorsqu'il y a une inauguration d'un centre social sur la ville.

Nous contribuons aussi à ce que les centres sociaux évoluent et c'est en ça ou peut-être un planning des manifestations diffusé à l'intention de tous les élus est d'intérêt.

Et puis madame JOURDANNEAU FORT, j'ai regardé, il n'y a pas toutes les manifestations qu'il y a au Café Cultures dans ce guide où j'étais à la présentation donc je le connais très bien.

Approuvée à l'unanimité

Pour : 31

Abstention : 00

Contre : 00

DCM 25-12-125 Rapport d'activités SMOYS

M. le Maire donne la parole à M. ROUSSET

M. ROUSSET – Je ne lirai pas tout le rapport, donc c'est le rapport sur l'année 2024.

Vous savez que le SMOYS c'est un syndicat mixte qui a de nombreuses compétences liées à l'énergie, notamment la distribution d'électricité, la distribution de gaz. Aussi, et c'est très important, l'installation des IRVE donc ce sont les points de recharge pour les véhicules électriques.

Et le SMOYS c'est aussi donné pour vocation d'accompagner les collectivités dans le cadre de projet. C'est très important parce que notre territoire a beaucoup de facettes dans l'Essonne, il y a des grandes villes et puis il y a des villages avec une centaine d'habitants.

Et dans tout le territoire, le SMOYS c'est donné pour objectif de pouvoir équiper tout le monde. Que les personnes qui ont, notamment, je parle des IRVE, des voitures électriques, puissent recharger leurs véhicules. Parce qu'il faut savoir qu'une borne de recharge, selon où elle est installée, elle aura une rentabilité très faible. C'est la capacité aujourd'hui du SMOYS de pouvoir équiper beaucoup de villes et de villages, notamment, d'IRVE

C'était un point important. Il est certain que, alors c'est sur 2024, je ne vais pas anticiper sur 2026 mais il y a des vraies questions qui se posent pour le SMOYS pour que toutes ces bornes... Puis, il y a un réel équilibre entre les bornes qui produisent énormément et qui ont une grande rentabilité donc qui s'autofinancent très facilement et les autres bornes qu'il faut accompagner parce que pour les collectivités, un village d'une centaine d'habitants, on ne peut pas entretenir la borne, on ne peut pas payer la borne. Donc, c'est aussi le rôle du SMOYS.

Et puis après il y a eu d'autres compétences sur l'année 2024, sur la distribution publique de chaleur et de froid, il y a eu aussi des installations photovoltaïques. Alors les installations photovoltaïques sont accompagnées par le SMOYS, c'est en totale autonomie. C'est principalement des bâtiments communaux sur lesquels la structure est déjà bien portante, sur lesquels on peut déjà installer les panneaux photovoltaïques et qui permettront d'alimenter sur à peu près un rayon de 2 kms.

PREND ACTE

DCM 25-12-126 Rapport d'activités SyAGE

M. le Maire donne la parole à Mme JOURDANNEAU FORT

Mme JOURDANNEAU FORT – Sylvie DONCARLI étant absente ce soir, elle m'a confié sa note sur la présentation du rapport du SyAGE.

Je ne vous en ferai pas, non plus, la lecture mais je vous annonce quelques points forts.

Alors, face aux défis climatiques et au risques d'inondations et à l'exigence de préserver la qualité de l'eau, le SyAGE joue un rôle central pour la protection des habitants de tout le bassin versant de l'YERRES et de la Seine.

Alors, son action, elle est essentielle. Elle concerne la modernisation des réseaux, la lutte contre la pollution, la prévention des crues, la restauration écologique, la surveillance continue de l'eau.

Ce travail n'est pas qu'une politique technique. C'est un pilier de sécurité publique et de qualité de vie.

Alors à Draveil, les résultats sont concrets. Je vais vous en annoncer quelques-uns.

Vous avez la rénovation complète de la digue de la fausse aux carpes, un ouvrage classé prioritaire qui protège désormais 1 700 habitants du quartier de la villa contre un risque bien réel de rupture de cas de crue. Financé par l'État, la Région, le Département et le SyAGE, ce chantier de 2.5 millions d'euros démontre qu'avec une volonté politique, on agit, on protège et on sécurise.

Ensuite, il y a le volet de la modernisation vitale des réseaux. Alors, à proximité du pont de Juvisy, nous avons deux tronçons de canalisations qui étaient affaiblis et qui menaçaient l'acheminement des eaux usées vers Valenton. Le SyAGE est intervenu en urgence. Alors, fouille, sécurisation, remplacement intégrale en fonte résistante. C'est la différence entre un réseau qui tombe en panne et une ville qui continue de fonctionner en toute sécurité.

Enfin, la Ville est engagée dans l'amélioration de la qualité de l'eau grâce au programme baignade en Seine, Draveil a bénéficié du financement pour la mise en conformité des habitations. L'objectif, c'était de réduire durablement les pollutions, de séparer les eaux pluviales des eaux usées, et d'améliorer la qualité des milieux naturels.

Là encore, ce n'était pas des effets d'annonce. C'était des actions concrètes, des aides et des résultats.

Le SyAGE agit donc avec constance et méthodes.

A Draveil, notre travail régulier, impliqué avec le SyAGE se traduit avec ses actions, donc des infrastructures plus sûres, des habitants mieux protégés, une ville qui résiliente face aux crues et une amélioration concrète de la qualité de l'eau.

Et dans un contexte climatique et environnemental tendu, choisir la responsabilité, c'est soutenir ces politiques publiques.

Agir pour Draveil, c'est soutenir des projets utiles, visibles et efficaces. Et c'est ce que madame DONCARLI, VP au SyAGE fait. Et c'est ce que nous défendons, bien sûr.

Merci.

PREND ACTE

DCM 25-12-127 Convention de services partagés entre la Ville de Draveil et la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine

M. le Maire donne la parole à Mme JOURDANNEAU FORT

Mme JOURDANNEAU FORT - Oui, comme vous le savez, nous avons transféré la compétence de la zone industrielle de Mainville à l'agglo et les services de la communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine assurent la gestion des déchets de la commune de Draveil.

Donc l'offre qui est aujourd'hui proposée par la communauté d'agglomération pour les zones d'activités est la même que pour les particuliers mais elle ne satisfait pas forcément aux attentes, bien sûr, des entreprises en termes de volume de traitement sur la partie papier, emballage dans le cadre du contrat actuel que la communauté d'agglo possède avec l'entreprise de collectes NICOLLIN.

Concernant la zone d'activité de Mainville, il est proposé une solution de collecte complémentaire qui sera assurée par la Ville de Draveil

Donc, le centre technique municipal qui est déjà équipé de bennes de tri, de collecte sur sa plateforme de stockage sera donc mis à disposition. Il est aussi équipé de matériels et de véhicules type camions, plateaux permettant la collecte de déchets ménagers.

Il est proposé la mise à disposition, un jour par semaine, d'une équipe d'agents municipaux avec la mise à disposition d'un camion plateau pour pouvoir assurer une collecte plus adaptée des déchets ménagers ainsi que des encombrants pour que les entreprises de la zone d'activité puissent en bénéficier.

La proximité immédiate des locaux du Centre technique municipal qui est de moins de 200 mètres permet d'optimiser les dépenses de déplacements.

Donc, il est demandé au conseil municipal d'autoriser cette convention. Merci.

MME LANDRAU – Pour moi, il y a un souci réglementaire, à savoir que les déchets d'activités relèvent, et c'est un des sujets de l'agglo, de la mise en place de la redevance spéciale.

Je ne comprends pas bien à quel titre la Ville met à disposition du personnel municipal pour aller collecter des déchets. Alors la compétence, elle est exercée par l'agglo et en plus les déchets d'activités du coup n'ont rien à faire après dans nos bennes de services techniques.

Donc pour ma part, je m'abstiendrai là-dessus mais je serai intéressée pour connaître les éléments d'organisation au titre des compétences.

MME JOURDANNEAU FORT – Il s'agit en fait d'une convention qui a été rédigée entre l'agglo et nous.

Je pense que nous avons parlé d'un certain type de déchets et pas effectivement ce que vous avez évoqué et que c'est la raison pour laquelle la Ville met à disposition la tournée dans son cadre qu'elle est capable d'exercer.

MME LANDRAU – On parle bien des papiers et emballages ? Donc on parle de la collecte sélective mais ça reste des déchets d'activité. Que ce soit des cartons, des ordures ménagés où quoi, c'est la même chose. La redevance spéciale, elle ne différencie pas les deux.

Donc, on est bien sur des déchets d'activité ? Vous me le confirmez ?

MME JOURDANNEAU FORT – C'est une demande de la zone industrielle parce que le volume traité n'était pas suffisant. Et que l'on ne peut pas non plus accepter que la zone industrielle soit un déchet, un dépotoir. Et ils nous ont demandé de trouver une solution. C'est pour ça que l'agglo nous sollicite de par notre proximité pour venir en aide aux sociétés qui l'ont demandé.

MME LANDRAU – Donc, c'est refacturé aux sociétés ?

M. LE MAIRE – Cela a été fait lors d'une réunion avec monsieur GALLIER qui est le Vice-Président de l'agglo chargé des zones industrielles. Cela a été fait en accord avec lui.

Effectivement, une fois par semaine, on ramasseraient ces encombrants et cela a été voté à l'agglo.

M. BATTESTI – Juste en complément de ça, je sais qu'on a chacun nos trucs. Il y en a c'est la piscine Caneton. Moi aussi je partage, Faten. Là, c'est les déchets. Il y a une convention, très bien.

Je n'arrête pas de solliciter les services de la Ville. Ça nous coûte les deux bras.

Sur la forêt de Sénart et l'ONF, moi j'aimerais bien qu'il y ai une convention, qu'on ramasse et qu'on les fasse payer. Je trouve ça inadmissible, il y a encore 5-6 m³ de gravats. Les services de compétence sont au courant et leur réponse est juste. On dépense de l'argent du contribuable draveillois pour quelque chose qui est sur un domaine - même si c'est chez nous – c'est notre forêt de Sénart aussi à nous tous. Ce n'est pas normal que l'on se retrouve à chaque fois avec des déchets et que l'on soit le palliatif aux autres.

Alors qu'il y ai une convention qui soit mise en place. Why not ? Je peux tout entendre. Mais ça, c'est la base.

Donc, je voudrais que le Maire et, vous le savez, je vous ai sollicité 40 millions de fois, qu'on fasse une pression, je ne sais pas de quelle nature. Moi j'ai mes petites idées qui sont tout à fait personnelles, mais je ne suis pas sûr que ce soit tout à fait démocratique.

Il y a un moment, il faut mettre une pression parce que ce n'est pas normal de se retrouver avec des gougnafiers du matin au soir qui en jettent de partout dans tous les sens et qui après...

Nous, on ne peut rien faire, on est tout le temps constraint par une loi. Je suis de ceux, où, il y a un moment, il faut franchir un petit peu le cap de la loi ou de mettre peut-être même le Préfet ou la Préfète devant ses responsabilités aussi sur un risque d'un enfant qui va tomber sur des gravats qui font deux mètres de haut et qui va s'ouvrir la tête en deux.

C'est tout le temps le Maire, c'est tout le temps la Mairie parce qu'on est sur le territoire. C'est tout le temps nous qui allons prendre. Ça, je n'admet pas, pour tous les gens qu'il y a autour de la table. Que tout le monde ait une position commune sur ce genre de sujet. Ce n'est pas normal !

Mais vraiment. Allez-y demain en forêt de Sénart. J'y suis allé tout à l'heure, vite fait parce que je voulais voir. Ils y sont. Ça fait plus de 15 jours qu'ils sont là. Et ce n'est pas normal. L'ONF ne fait pas son boulot.

Par contre, je vois plein d'autres choses. Là, par contre, ils savent bosser. Je ne vais pas m'étaler sur le sujet mais il y a quand même deux à trois petites choses qu'il faudrait regarder avec eux

M. LE MAIRE - Il faut savoir que ça a commencé avec l'ONF par le fait qu'ils ont supprimé toutes les poubelles dans la forêt. Ils partaient du principe, j'ai assisté aux réunions et je n'étais pas d'accord avec eux, que chacun doit ramener ses ordures quand il mange là-bas. Ils doivent les ramener chez eux.

Voilà comment ça s'est passé mais je pense que c'était plus pour faire des économies de personnel que pour pallier à cela.

C'est vrai que je monte souvent au crêneau auprès du Département aussi. Tout ça avec Anne-Marie, on monte souvent au crêneau et pour l'ONF en disant que l'on trouve cela inadmissible le fait que l'on demande à chacun commune, parce que c'est demandé à chaque commune, sur son site, de ramasser les encombrants et tout ça.

M. BATTESTI - Ça coûte une fortune pour la forêt de Sénart. On avait ressorti les chiffres. On fait une extraction pour voir ce que ça donne.

Mais l'ONF, juste à minima l'entrée et la fermeture de la forêt de Sénart ne fonctionne pas. Ça fait 5- 6 ans que ça dure. Donc ce n'est rien, le boîtier il est juste à côté il y a 2 mètres. Allez, il y a un billet de 1 000 euros à poser peut-être pour les réparations. Ils ne le font pas. En fait, ils font ce qu'ils ont envie de faire les gens qui ont envie de se promener avec leurs gamins en forêt ou quoi que ce soit ou avec leurs animaux en laisse, peu importe, ils en ont marre et ça nous revient à chaque fois. Moi je le sais parce que les gens, il y en a qui m'interpellent sur le sujet. Ce n'est pas normal de laisser faire ce genre de chose. Comme ce n'est pas normal aussi de trouver une cabine de douche en plein Centre-Ville.

On est d'accord. Mais l'incivilité de tout à chacun il y a un moment, il faut que l'on fasse quelque chose parce qu'il y a un moment, c'est plus possible.

MME BOUBY – Oui, merci monsieur le Maire. Je vous avais alerté moi sur un dépôt sauvage qui se trouve à Champrosay il y a à peu près 10 jours.

Je vous ai envoyé des photos. Je vous ai demandé s'il y avait moyen d'envoyer une amende ou une mise en demeure au propriétaire puisque c'est à peu près 8 mois de l'année.

Donc voilà, je voulais savoir parce que maintenant les riverains commencent à se mobiliser. Ils ont mis des pancartes : « déchetterie devant cette propriété ».

Je voulais savoir si vous avez fait quelque chose.

M. LE MAIRE – Alors, mes services, en particulier la Directrice générale des services m'ont dit que cela sera enlevé demain.

Il y a un vrai problème par rapport aux encombrants.

Normalement quand vous allez déposer certaines choses, vousappelez l'agglo et vous vous dit : « vous les déposez tel jour, on passera ».

Les gens, ils déménagent leurs meubles et ils ne prévoient rien du tout. Ils jettent n'importe où. Et dès qu'il y en a un qui jette, d'autres continuent à déposer des ordures.

Maintenant, je fais faire un constat de police. Il faut savoir qu'on a voté, je ne sais pas si c'est au dernier conseil ou au conseil d'avant, on avait voté des amendes. Par exemple : si vous jetez un pneu, c'est 200 euros le pneu, si vous jetez des sacs, c'est 150 euros. Ça peut aller jusqu'à 1 500 euros d'amende suivant ce que vous jetez. Et là, on essaye avec les caméras. Ils ne vont pas jeter là où il y a la caméra d'habitude. On essaye avec les caméras de verbaliser les auteurs de tout cela.

MME BOUBY – Oui mais là on sait exactement, on a identifié. On sait qui a fait, qui dépose. Donc, si les locataires se permettent de faire n'importe quoi et que le propriétaire ne dit rien, je pense qu'il faut vraiment mettre en demeure le propriétaire. Il n'y a que lui qui peut faire respecter.

Enfin je veux dire ce trottoir n'est pas une poubelle et malheureusement je vous dis c'est entassé 8 ou 10 mois sur 12.

M. LE MAIRE – Oui, je suis d'accord avec vous et cela va être fait demain.

M. BATTESTI – Dans le même ordre d'idée, monsieur le Maire, c'est le même problème qu'il y a sur la zone industrielle au niveau de la pizzéria en haut, sur un terrain particulier qui est à ciel ouvert.

Pour les commerçants c'est désolant d'avoir des bacs comme ça et en termes d'image, les gens qui passent ne pensent qu'à une seule chose c'est que c'est de la faute de la Ville. Alors que ce n'est pas chez nous. C'est un terrain privé ou le propriétaire ne fait pas, et je sais que vous êtes intervenu plusieurs fois.

J'ai eu à discuter avec plusieurs commerçants qui en ont marre de voir ça parce que c'est leur image qui est renvoyée et qui n'est pas belle. C'est l'incivilité de tout le monde.

Je pense qu'à un moment, il faut peut-être augmenter les amendes et puis taper un peu fort. Parce qu'il n'y a que par ça à un moment que les gens vont comprendre. Ce n'est pas possible autrement.

Approuvée à la majorité des suffrages exprimés

Pour : 30

Abstention : 1 (Mme LANDRAU)

Contre : 00

DCM 25-12-128 Signature d'un bail à construction avec la société coopérative Paris-Jardins en vue de la réouverture du cinéma L'Orangerie de Draveil, situé 117 boulevard Henri Barbusse à Draveil

M. le Maire donne la parole à M.me JOURDANNEAU FORT

Mme JOURDANNEAU FORT – Alors, conformément au souhait conjoint de la Ville de Draveil et de la société coopérative de Paris Jardins, il est envisagé de procéder à la réouverture du cinéma l'Orangerie tant attendu.

La Ville a étudié les modalités juridiques permettant son intervention sur le bâtiment et à solliciter la communauté d'agglo pour en assurer la gestion en complément des cinémas PARADISIO à Yerres et Cyrano à Montgeron.

Alors par le courrier du 26 juin 2025, la CAVYVS nous a confirmé la compatibilité du projet avec l'offre culturelle communautaire. En effet, une agglo ne peut intervenir que s'il y a un intérêt communautaire et donc le cinéma pouvant bénéficier à plusieurs villes, c'est le cas.

L'exploitation par la CAVYVS suppose l'intégration du cinéma l'Orangerie dans les équipements d'intérêts communautaires mais après la remise en état du site par la commune. Car je rappelle qu'en aucun cas une communauté d'agglo ne peut intervenir directement sur un propriétaire privé.

La vente du foncier n'ayant pas été envisagée par la société coopérative de Paris-Jardins, la solution retenue est la signature d'un bail à construction entre la société coopérative et la Ville de Draveil.

Alors, ce bail permettra à la Ville d'agir en qualité de maître d'ouvrage pour la réhabilitation du bâtiment, de solliciter des subventions d'investissement auprès de la Région Île-de-France, de la CAVYVS et du CNC.

Donc, quelques données financières.

La valeur vénale du bien a été estimée à 278 000 euros.

C'est un avis des domaines qui a été rendu le 24 février 2025.

Le montant estimatif des travaux mise à jour par l'assistant à maître d'ouvrage missionné par la Ville donc a été évaluée entre 2 500 000 et 2 700 000 euros.

Et la durée du bail a été envisagée pour une durée de 20 ans.

Donc bien entendu, il n'y aura pas de loyer versé à Paris-Jardins puisque nous effectueront les travaux.

Je précise que les travaux de curage ont déjà été effectués. Je rappelle que ces travaux de curage ont coûté 300 000 euros à la société qui a capoté. Que nous bénéficions donc quelque part de 300 000 euros en moins de frais de travaux puisque toute cette partie, très ingrate d'ailleurs, a été effectuée. Donc nous avons un bâtiment nu près à être rénové.

La prochaine étape c'est :

- la signature du bail à construction avec la société coopérative de Paris-Jardins,
- le lancement des marchés de travaux,
- puis la demande de subvention auprès des partenaires institutionnelles. Je rappelle que ce n'est donc possible que si la Ville est propriétaire.

Ensuite nous aurons l'intégration du cinéma dans la compétence communautaire après la réhabilitation, c'est-à-dire dès que les travaux seront terminés.

Donc il est proposé au conseil municipal d'approver la signature de ce bail. Merci.

MME BOUBY - J'ai surtout une explication de vote.

C'est-à-dire que nous on va s'abstenir sur cette délibération. D'abord parce qu'on n'a pas du tout le bail donc c'est difficile d'accepter de voter un bail dont on n'a pas ou n'a pas l'extrait.

Deuxièmement, on parle de travaux de 2 700 000 euros hors taxe donc ça nous monte déjà à 3 000 000 d'euros. Moi je suis d'accord, il faut que le cinéma soit ouvert mais pas à n'importe quel prix.

Il y a un accord avec, visiblement, l'agglomération de recéder les droits du cinéma mais on ne sait pas quelle est l'articulation financière avec cette EPCI.

Vous nous parlez de subvention, on ne sait pas à combien elle monte.

Donc, nous ne voterons pas cette délibération tant que le dossier ne sera pas clair.
Je vous remercie.

MME BELLAY - Avant d'entrer dans le détail, je souhaite préciser notre position de principe. Compte tenu du défaut persistant d'information complète et du caractère manifestement communicationnel – et, disons-le, électoraliste – de la présentation de ce dossier, notre groupe indique d'ores et déjà qu'il ne prendra pas part au vote sur cette délibération, sauf à obtenir des réponses précises et documentées aux points que je vais rappeler. Une communication à consulter sur place à 17H30 le jour du conseil municipal, sans obtenir copie des documents, n'est pas satisfaisant.

Sur le montage juridique du bail à construction

Nous prenons acte du choix d'un bail à construction fondé sur les articles L.251-1 et suivants du Code de la construction et de l'habitation. Toutefois, les documents transmis ne permettent pas au Conseil municipal de mesurer pleinement les engagements juridiques de la commune sur une durée annoncée de 20 à 30 ans.

À ce stade, nous n'avons toujours pas :

- une présentation claire du droit réel conféré à la commune ;
- les conditions exactes de constitution éventuelle de sûretés réelles ou hypothécaires, notamment si le financement des travaux l'exige ;
- les modalités de cession, de résiliation, de transfert du bail, ni la répartition précise des responsabilités en cours et en fin de bail.

Sans ces éléments, il ne nous est pas possible de nous prononcer de manière éclairée sur un engagement de très long terme pour la collectivité.

Sur le plan de financement et l'équilibre économique du projet :

Le montant des travaux annoncé – entre 2,5 et 2,8 M€ HT – constitue un engagement financier majeur. Or, aucun plan de financement consolidé, même prévisionnel, n'est soumis au vote du Conseil.

Nous n'avons pas :

- la ventilation précise des financements attendus (Région, CAVYVS, CNC) ;

- l'impact réel pour la commune d'un bail à loyer nul sur plusieurs décennies ;
- l'évaluation des risques financiers en cas de subventions partielles ou différées.

Là encore, la délibération repose davantage sur une intention affichée que sur une trajectoire financière objectivée.

Sur les avis, expertises et documents annexes :

La délibération fait référence à plusieurs documents structurants :

- le rapport complet de l'AMO GAJA,
- l'avis de la commission municipale compétente,
- les éléments détaillés des Domaines justifiant à la fois la valeur vénale et la valeur locative nulle.

Ces documents ne sont pas intégralement versés au dossier du Conseil municipal.

Il ne s'agit pas d'un détail procédural, mais d'une condition élémentaire du bon exercice du mandat d'élu.

Sur l'intégration communautaire et le calendrier opérationnel :

Il est fait état d'une future intégration du cinéma au titre des équipements d'intérêt communautaire. Nous n'avons toutefois ni le courrier intégral de la CAVYVS, ni le calendrier précis des délibérations à venir, ni la garantie sur la répartition future des charges de fonctionnement.

De même, le calendrier des travaux reste très largement indicatif, sans vision claire :

- des autorisations d'urbanisme,
- des contraintes ERP,
- des aléas techniques et patrimoniaux identifiés.

Pour conclure, nous voulons être parfaitement clairs.

Nous partageons l'objectif de réouverture du cinéma L'Orangerie. Mais l'objectif ne peut pas justifier une méthode faite d'annonces tardives, de dossiers incomplets et d'une communication de fin de mandat qui tient davantage du bilan électoral que de la décision éclairée.

Faute d'informations complètes, sincères et stabilisées, et sauf réponses précises apportées sur les points évoqués, notre groupe ne prendra pas part au vote sur cette délibération.

Ce choix n'est ni un refus de principe, ni une posture : c'est une exigence minimale de sérieux, de transparence et de respect du Conseil municipal.

MME LANDRAU – Je vais être plus succincte mais c'est ça. Nous sommes, je pense, tous d'accord autour de cette table sur le fait qu'il faut rouvrir un cinéma mais pas n'importe comment et pas à n'importe quel coût. Et là on n'a vraiment pas les éléments. Donc moi pour ma part je m'abstiendrai.

M. BATTESTI – Je voudrais juste donner une explication sur mon vote. Ça sera une abstention pour une motivation qui est différente. Bien évidemment le cinéma. Ça c'est clair, ça engage il faut aller au bout des choses maintenant.

Les montants sur l'investissement, on n'a pas les détails de l'ensemble. Mais ça c'est parce que on n'a pas eu les documents. Ça je peux l'entendre.

Là où je suis très inquiet, c'est sur le fonctionnement. Faisant parti de la Communauté d'agglo, on a vu que c'est la Communauté d'agglo qui abonde financièrement pour les cinémas.

Il y a deux ans deçà, je crois, que l'on a abondé financièrement énormément sur ceux qui étaient déjà à la Communauté d'agglo parce que ça ne fonctionnait pas. Ils avaient du mal à joindre les deux bouts pour ceux qui étaient en délégation de service sur ce cinéma. Hors de question qu'il se passe la même chose à Draveil, je sais qu'on est tous d'accord là-dessus. Il est hors de question que l'on tombe dans un piège à Draveil. Il faut être tous vigilant à ça.

Moi, je m'abstiens c'est par rapport à ce fonctionnement

Je veux dans tous les sens du terme que Draveil reste, comment dirais-je, avoir la main sur l'ensemble des décisions concernant ce cinéma.

Je donne un exemple : on a un club historique de plongée. Je vais faire un petit parallèle sportif mais qui veut bien dire ce que ça veut dire.

On a un Club historique de plongée qui s'appelle le GORFOU qui est là depuis des années, comme vous le savez. On s'est fait flouer et reflouer notre association sportive sur les fosses de plongée pour que d'autres plus récentes qui font partie du bassin de la Communauté d'agglos soient privilégiés.

Je ne suis pas d'accord. Vous connaissez tous ma façon de penser de ma façon d'être sur le sujet c'est le travail d'abord et après on verra ce qui peut se passer. Donc là mon inquiétude elle est là-dessus et c'est là-dessus que je m'abstiendrai. Ce n'est pas sur le fondement du cinéma, bien évidemment. J'y allais quand j'étais gamin comme beaucoup autour de cette table, c'est sur le fonctionnement, c'est un vrai sujet parce que le fonctionnement on sait ce que ça donne derrière. Il faut payer. Donc je suis très inquiet.

Voilà c'est là-dessus que je parle. Le reste pour l'investissement, on va au bout des choses, il faut aller au bout. Il faut qu'il sorte.

M. LE MAIRE – J'ai demandé, effectivement, un rendez-vous parce que je ne peux pas admettre que le club qui a été créé bien après le club de Draveil puisse avoir des priorités.

Et c'est pour ça que de ce côté-là, je ne suis pas très content et je vais aller leur expliquer ce qu'il en est.

M. BATTESTI - Surtout que le club de plongée de Draveil, il faut le savoir, s'implique énormément pour la ville, pour les gamins. Il organise beaucoup de baptêmes.

Moi, les gens qui jouent le jeu avec une commune il faut les aider, il faut les accompagner. Et là, c'est décevant ce qu'a pu subir cette association sportive. Donc vraiment, il faut que tout le monde y mette du sien pour que ça perdure et que rendre justice à ce club historique. Merci.

Mme HIDRI et M. DAMERVAL se retirent.

Mme BELLAY, Mme CASAL PASCOAL ne prennent pas part au vote.

Approuvée à la majorité des suffrages exprimés

Pour : 19

Abstention : 7 (Mme BOUBY, M. GUIN, M. DECELLE, M. BOUILLET, Mme LANDRAU, M. BATTESTI, M. LEMAITRE)

Contre : 00

DCM 25-12-129 Clôture de la ZAC Centre-ville de Draveil et suppression du budget annexe ZAC

M. le Maire donne la parole à M. ROUSSET

M. ROUSSET - Alors ça c'est un dossier qui dure depuis très très longtemps. Là, c'est notre collègue Sylvie DONCARLI qui gère ce dossier.

La ZAC, d'ailleurs ils ont le dossier. C'est depuis très longtemps que c'est initié. Quand vous voyez derrière les photos, on voit aujourd'hui le beau rendu, que c'est un très beau projet.

Même si ça a pu cristalliser certaines personnes dans un débat purement politique. On est arrivé au bout mais pour y arriver au bout c'était un rappel.

Pourquoi aujourd'hui on vient de parler d'un budget annexe c'est que à l'origine il y avait un aménageur privé qui a été mis en liquidation judiciaire et du coup la municipalité a repris en régie le projet d'aménagement. C'était en 2013. La reprise a été actée le 28 février 2017. Ce qui voulait dire qu'en régie il fallait un budget et donc c'était un budget annexe.

Je ne reprendrai pas tout l'historique de la ZAC. Je ne parlerai pas non plus de tous les commerces que j'ai vu car il y avait une question. Donc je pense que ce sera aussi abordé sur le sujet.

Ce qui convient de noter aujourd'hui c'est que nous proposons au conseil municipal de clôturer cette ZAC. Que veut dire clôturer cette ZAC ? C'est clôturer le budget annexe qui était présenté chaque année. Et budget annexe avec des chiffres qui ont été faits en lien étroit avec le trésorier.

Cette clôture, nous l'avons travaillée avec le trésorier. En tout cas, les services financiers et l'URBA l'ont travaillé avec le trésorier. Vous voyez qu'il y a un résultat positif contrairement au tableau que vous avez eu et qui a été ensuite posé sur table de 154 557,41 €.

Voilà donc l'objectif de cette délibération c'est de clore la ZAC qui n'a plus lieu d'être et de réaffecter les fonds tel que c'est présenté.

M. DAMERVAL - Monsieur le Maire, chers collègues,

La délibération qui nous est soumise vise à clore la ZAC Centre-ville. Sur le principe, il s'agit d'un acte administratif. Mais avant de voter, des questions se posent : pourquoi aujourd'hui ? et surtout avec quelles informations ?

Car, en l'état, le Conseil municipal est appelé à se prononcer sans disposer d'éléments pourtant essentiels :

- pas de présentation claire et consolidée du bilan financier,
- pas de tableau lisible sur les apports en nature de la commune,
- pas de récapitulatif précis des avis des Domaines,
- et aucune information complète sur la situation commerciale réelle du centre-ville au moment de cette clôture.

Or clore une ZAC, ce n'est pas seulement solder des comptes : c'est acter politiquement un résultat.

Sur ce point, le décalage entre le projet annoncé et la réalité est frappant.

On nous promettait un centre-ville vivant, avec un magasin bio, une brasserie, une presse, des lieux de convivialité. Aujourd'hui, nous avons certes une librairie — et c'est une bonne chose —, une épicerie fine chez Fred & Co avec des produits de très bonne qualité, et bientôt un restaurant bistro-métrie qui devrait s'installer. Mais aussi une accumulation de services, un opticien de plus, et désormais des pompes funèbres.

Je le dis sans jugement sur les activités elles-mêmes, mais avec un peu d'ironie : - entre le magasin bio annoncé et les pompes funèbres installées, le projet de "ville vivante" a sérieusement changé de nature. - On devait encourager le bien-vivre ; on organise surtout le bien-voir... et la fin de parcours.

Cela pose une vraie question de cohérence commerciale, d'autant plus que Draveil souffre déjà d'une surreprésentation d'opticiens, pendant que d'autres commerces de proximité essentiels manquent toujours.

Et pourtant, sur un point clé, nous n'avons aucune donnée : - combien de cellules commerciales sont aujourd'hui vacantes ? On vous a posé une question, je pense que vous allez y répondre à ce moment-là - Combien ont changé d'enseigne depuis la livraison ? (et je pense aujourd'hui au coffee shop) - Où sont passées la brasserie, la presse, le commerce alimentaire promis ?

Clore la ZAC aujourd'hui, sans répondre à ces questions, revient à demander au Conseil municipal de valider un bilan sans en connaître réellement le contenu, ni sur le plan financier, ni sur le plan urbain et commercial.

Dans ces conditions, faute d'informations complètes, sincères et objectivées, nous ne pouvons pas approuver cette délibération et nous ne prendrons pas part au vote.

M. ROUSSET – C'était vraiment prévisible. C'était très, très, très prévisible, vous étiez opposant à ce projet depuis le début.

Je vous répondrai que sur une partie et ma collègue Anne Marie vous répondra après sur les commerces. Regardez à quoi correspondait cette ZAC auparavant. Dans le dossier, nous avons des photos, on aurait dû les projeter pour voir l'avant/l'après. C'est juste incroyable ce qui a été fait.

Une ZAC c'est tout un centre de vie. Alors oui vous avez dit il y a des pompes funèbres. Bah oui ça fait partie de la vie tout ça. Il y a aussi le monument aux morts. Rappelez-vous le monument aux morts. On en a beaucoup parlé de ce monument aux morts.

Aujourd'hui on a un centre qui est très beau. Alors, si vous voulez un bilan, je sais que le bilan du beau ne vous convient pas. Mais en attendant, c'est quand même le quotidien pour l'ensemble des Draveillois lorsqu'ils traversent cette place ou lorsque les Draveillois y habitent parce que c'est aussi un lieu de vie.

Vous avez cité ces commerçants. Eh bien, on va pouvoir se rencontrer. Lorsqu'on fait des courses, on a la chance de les avoir. Aujourd'hui, on poursuit le travail.

Moi ce que je vous ai présenté, par contre c'est un acte d'administratif, vous avez tout à fait raison. D'où ça vient cette demande ? C'est lorsqu'on a travaillé avec le magistrat cet été, le dossier est ressorti. Il a été étudié et le magistrat nous a dit que c'était temps de clôturer cette ZAC. Et surtout, ça a été fait avec le TPG qui voulait aussi la clore. Et je ne vous cacherai pas que présenter un budget annexe chaque année identique, il y a un moment il fallait y mettre un terme. Donc, on y a mis un terme.

C'est l'objet de cette délibération.

En tout cas politiquement, malgré ce que vous dites pour nous c'est un beau projet. Quand on voit le Centre-Ville comme il était auparavant. Je vous rappelle juste qu'il y avait des voitures, il y avait des ateliers de réparations, il y avait des vieilles maisons. Enfin, ça ne ressemblait pas du tout à ça. Aujourd'hui, on a un beau Centre-Ville

En tout cas, je me souviens d'un ancien conseiller municipal qui est parti, monsieur Chardonnay disait que c'était des verrues.

Moi je ne trouve pas du tout que c'est des verrues. Surtout que lorsqu'on sait le travail qu'a fait l'architecte WILMOTTE. Ça a vraiment été très bien conçu et pour s'intégrer et dans notre paysage et en tout cas pour en faire un lieu de vie. Une ZAC c'est avant tout un lieu de vie.

Puis, je vais laisser pour compléter la réponse à ma collecte puisque je crois qu'il y a aussi des questions après sur les commerçants.

MME JOURDANNEAU FORT - Alors, juste le focus ZAC puisque c'est le sujet et après on reviendra sur vos questions si vous le voulez bien.

Vous venez de le dire, une ZAC c'est vivant et ce n'est pas parce qu'on clôture un compte qu'on clôture une histoire et donc la ZAC continuera d'évoluer.

Vous avez posé la question sur combien il reste de lots ? Eh bien, il en reste trois. Mais en fait il y a des projets dessus et pourquoi les projets n'aboutissent pas ? Et d'ailleurs Stéphane GUIN le sait bien lui-même aussi. La SOPPEC a été complètement irréaliste sur les locations. Les prix étaient exorbitants. Donc, quel que soit votre business plan ça ne pouvait pas tenir.

Ensuite ils sont passés de la location à l'éventuelle possibilité de vendre. Vendre, mais à quel prix ? A 200 000 euros de plus qu'un lot normal enfin sur un coup d'un calcul de rentabilité ce n'est pas viable.

Donc de nombreux projets sont arrivés, de nombreux projets sont repartis. Actuellement, il n'y a pas de lot qui reste vacant puisqu'il y a des projets sérieux.

Sur un des lots, vous avez deux ophtalmologues qui viennent. N'allez pas me dire que vous êtes contre le médical ! Nous sommes une ville où nous avons presque dix médecins cette année qui sont arrivés dans notre ville. Et maintenant vous allez faire la grimace parce que des médecins arrivent à Draveil parce qu'ils trouvent attractif, attrayant que c'est une ville avec un cadre de vie agréable.

Franchement les Draveillois sauront apprécier votre attitude, c'est formidable. Donc, nous avons deux ophtalmologues et puis les résidents autour de la ZAC aussi, ils apprécieront. Ils aiment aussi avoir une qualité de vie et ce sont des activités qui sont demandées, qui sont attendues et qui sont également sans nuisances.

Vous allez avoir, donc vous l'avez souligné et merci de l'avoir souligné Racine Carrée qui sera vraiment un petit restaurant concept et puis le projet de la brasserie. La brasserie, le projet de la brasserie ce n'est pas mort le projet mais le problème jusqu'à présent c'est qu'on essayait de trouver la poule aux œufs d'or. On essayait de trouver un restaurateur qui avait 2 millions à mettre sur la table pour pouvoir, à la fois, être compétent, savoir diriger un plan, avoir une carte extraordinaire et puis avoir les finances. Ça cette poule aux œufs d'or, ça ne se trouve pas.

Par contre on en a trouvé deux. On a trouvé un investisseur et on a trouvé une personne compétente. On les a mis en relation. Et ce projet se fera. Ça prend du temps, parce que la SOPPEC est toujours pas d'accord sur les prix de vente et que voulez-vous que l'on y fasse.

On est en train de négocier avec le poids que l'on peut parce que finalement la SPPEC, ils ont perdu 3 ans. Ils auraient accepté le prix du marché l'histoire serait déjà clôturée.

On a eu plusieurs projets pour cette brasserie. Et donc là, cette brasserie se fera, en tout cas, nous y travaillons. Et sachez que ce projet ZAC c'est un projet vivant.

Alors effectivement, vous vous rêvez peut-être d'une gomme. Vous savez ce que c'est qu'une gomme sur la place Rouge, ça vous parle ? Alors, ce n'est pas une gomme à mâcher, ce n'est pas un chewing-gum. C'est des obligations de magasins qui étaient imposées sur la place Rouge. On n'est pas là monsieur DAMERVAL.

On est là pour accepter effectivement que le commerce c'est une force vivante, on est là pour les soutenir. On en reparlera tout à l'heure puisque votre question portera là-dessus mais je voulais faire ce focus ZAC en tout cas. Merci.

M. DAMERVAL – En fait, vous me donnez totalement raison. Le problème c'est le modèle sur lequel vous vous êtes bâti. Vous avez choisi la SOPPEC plutôt qu'un modèle public, donc on se retrouve dans une situation aujourd'hui, vous êtes héritière d'une majorité madame JOURDANNEAU FORT, n'essayez pas de nous faire croire que vous n'êtes pas dans la droite ligne de ce qui se fait dans notre Ville depuis 1995 et qui a abouti à la situation dans laquelle on est.

Le modèle SOPPEC, différent d'un modèle public, est celui qui a été choisi par votre majorité et par vos prédécesseurs et on voit bien les limites qu'il pose aujourd'hui. Et ce modèle-là, si on était contre le projet de manière intégrale, c'est aussi le modèle de projet que vous aviez choisi à l'époque.

La question du centre médical, madame JOURDANNEAU FORT, elle se pose dans le fait que l'on soit toujours dans une zone plus. Plus la question de la saisie par l'ARS, ce n'est certainement pas de notre fait.

Comme je le dis, vous êtes la tête de cette majorité de la Ville depuis 1995.

Aujourd'hui il y a des cabinets médicaux qui sont vides à Draveil et vous venez installer un cabinet médical sur un endroit où vous aviez dit que vous mettriez plutôt une brasserie. On va mettre un cabinet médical. C'est dans ce sens de ce qui avait été vendu sur cette ZAC que se pose ce point.

La question aujourd'hui du beau ou du pas beau, à partir du moment où vous avez mis 7 millions et demi d'investissement sur un endroit, vous pouvez espérer qu'il soit plus présentable et mieux que ce qu'il y avait avant.

Vous avez dépensé 7 millions et demi. Alors, ce n'est pas de l'argent public. Certes, c'est un modèle que vous avez voulu 100% privé et avec toutes les conséquences qu'on a derrière.

Mais à partir du moment où vous avez mis 7 millions et demi, c'est normal que ce soit différent de ce qu'il y avait avant et après on peut juger du critère esthétique du beau ou pas beau mais c'est normal que ce soit mieux. Dans le modèle régressif aussi qui nous est proposé et je me souviens d'une réponse de madame DONCARLI qui nous disait qu'on n'était pas la Grèce. Pourquoi continuer à mettre des toits noirs avec un albédo qui est absolument catastrophique alors qu'on parle de réchauffement climatique ?

Madame DONCARLI nous a répondu : Draveil n'est pas la Grèce.

Alors, on est en train de vivre des vagues de chaleur qui commencent de plus en plus tôt et on nous dit : Oh, ce n'est pas très très grave, on n'est pas la Grèce. Alors que le changement climatique, on le sent, on le vit même sur ce territoire.

Donc oui, vous comprendrez qu'on est totalement contre ce modèle que vous nous proposez, un modèle 100% privé et pour lequel aujourd'hui on a des différences de fonds fondamentales et on aurait eu une gestion publique des commerces, on aurait pu choisir, on aurait pu développer et on aurait pu avoir quelque chose qui se diversifie parce que l'on a besoin de diversité.

Naturellement que l'on est d'accord pour l'installation d'ophtalmo. Il en manque tellement et on est une zone tellement carencée sur tous les territoires.

Mais comme je vous le dis, il y a des centres médicaux ailleurs. Et à la question que je vous avais posé : « quand est ce que l'on va installer des médecins juniors sur la ville ? ». Je n'ai toujours pas eu de réponse.

Les premiers médecins juniors arrivent dans quelques mois sur toute la France sauf à Draveil.

Donc, la question du côté carencé sur le point de vue médical, il est bien là. Il y a encore un médecin généraliste qui est parti à la retraite en début de mois. Les médecins généralistes qui sont sur le territoire n'arriveront jamais absorber la patientèle et on va se retrouver avec des gens qui n'auront plus de médecins traitants avec toutes les problématiques qu'il y a à gérer derrière.

L'une des premières motions que l'on vous a proposé en 2020, c'était de se soutenir que l'hôpital de Juvisy reste sur le territoire. On voit bien aujourd'hui avec la destruction du nombre d'hôpitaux sur nos territoires et bientôt la maternité à Quincy qui privera nombre de femmes de pouvoir accéder à une maternité de niveau 2A qui est extrêmement important, d'un centre IVG etc. de proximité qui est extrêmement importante. Parce que la maternité des Mousseaux qu'on nous propose aujourd'hui est de niveau 1, elle ne peut pas faire de perfusion en cas d'urgence, elle ne peut pas répondre aux mêmes conséquences qu'il peut y avoir sur Quincy.

Quand on a essayé de vous mobiliser sur la question du Juvisy on était bien seul. Aujourd'hui, vous vous réveillés sur la question de Quincy et c'est tant mieux mais il faut vraiment que l'on continu de se mobiliser sur le médical sur notre territoire et sur les aspects sanitaires. Naturellement que vous vous trouvez à nos côtés, mais il ne faut pas non plus que tous les praticiens qui s'installent sont secteurs 2 parce que la question de la proximité est extrêmement importante aussi. Et on le voit bien aujourd'hui, lorsque vous avez des médecins de secteur 2 qui s'installent, vous pouvez avoir des rendez-vous rapidement mais en dépassement d'honoraire et ça ne concerne pas toute la population.

Vous avez besoin aujourd'hui d'une IRM, d'un scanner, d'une échographie sur le territoire, c'est forcément du secteur 2 avec dépassement d'honoraire et tout le monde ne peut pas se le payer. C'est ce combat là que nous on mène sur le territoire et c'est ce combat là que l'on voudrait vous voir mener à nos côtés pour qu'il y ait toujours un aspect sanitaire qui soit important dans les politiques publiques malgré le désengagement de l'État et de nombre d'acteurs sur le sujet.

MME JOURDANNEAU FORT – Deux, trois petites choses. Je ne peux pas vous laisser dire que l'on a mis un ophtalmologue à la place de la brasserie, ça n'a rien à voir.

C'est un lot ophtalmologue et en prolongement de l'opticien et ensuite vous avez la brasserie qui est sur l'emplacement brasserie qui est toujours prévu et en cours.

Vous parlez de médecins juniors, les médecins juniors nous en avons. Alors le nouveau cabinet allant à la place de l'ancienne MAAF qui ouvre cinq cellules. Et donc vous avez trois médecins qui sont là. Deux encore qui doivent arriver. Ce sont des médecins juniors. Justement nouvelle génération, ils ne veulent pas faire de paperasse et donc ils sont en 100 % soin et ils sont tout à fait dans l'attente de la population.

Deux de ces médecins prennent encore des patients donc il y a encore de la place. Ils sont sur Doctolib en accès direct. Donc là aussi nous avons fait des efforts. Nous essayons de faire cet accueil aux médecins et la ville de Draveil a été bien dotée cette année.

Vous vouliez faire peser sur la commune le poids des commerces. Heureusement que l'on a fait ça avec le privé parce qu'avec la COVID, on aurait supporté longtemps le poids des commerces parce que la ZAC a eu du mal à décoller. Les commerces, encore une fois, c'est du secteur privé. Et effectivement ça a mis d'autant plus de temps qu'il a fallu se remettre de la guerre en Ukraine et de la Covid.

Voilà. Et je vous remercie d'avoir souligné le fait qu'on a tous signé effectivement pour le renforcement de cette maternité.

M. BATTESTI – Juste un petit complément.

Concernant l'arrivée des médecins, je l'avais dit lors d'un conseil municipal il y a quelques mois de ça où il fallait vigilant parce qu'il y en avait un qui était arrivé sur la ville de Draveil avec ses clients qui venaient d'une autre commune. Et ce monsieur bon en fait, il avait une clientèle qui venait d'une autre ville, Sainte-Geneviève-des-Bois pour ne pas la nommer et puis qu'il restait que 20 places pour les Draveillois.

Donc c'est là-dessus qu'il faut avoir une vraie vigilance parce que faire venir des médecins de quelque nature que ce soit et comment ils viennent, il faut faire attention car s'il vient avec ses fichiers clients ça veut dire qu'il y aura moins d'offre pour les Draveillois. Il y a des médecins qui commencent à faire ce jeu là sur tout le territoire national en demandant des prises en charge de loyer, des prises en charge de toute chose pour pouvoir s'installer. Alors ça, c'est un vrai problème.

Je suis complètement contre par contre avec ce que vous avez dit tout à l'heure monsieur DAMERVAL, on ne peut pas faire versus un gars privé qui monte un business, qui va essayer de faire quelque chose contre une entité publique en face ce n'est pas possible, ça ne peut pas marcher.
C'est privé, les commerces c'est privé

C'est privé. Les commerçants c'est privé. C'est très dur d'avoir un commerce mais on ne peut pas nous en tant qu'entité publique prendre... Comment vous avez dit tout à l'heure ? La Place Rouge. C'est peut-être un peu fort mais on est à peu près dans cet esprit-là.

Il y a un moment, il faut rester calme, ce n'est pas possible. C'est de la concurrence presque loyale dans l'esprit, ça ne peut pas marcher.

La dernière chose quand même, c'est quand il y a des commerces, c'est de les faire vivre parce que j'entends plein de gens : « il y a qu'à – il manque ci – il manque ça ». Mais moi, je ne les vois pas. Je n'en vois pas autant qu'on pourrait le croire. Il y a des commerces qui se sont installés dans le Centre-ville. Il y a d'autres commerces dans Draveil. Si les Draveillois les font pas vivre, ils vont s'en aller ou mettre la clé sous la porte. Donc il faut les faire vivre. Il y a Pepper Grill, de mémoire, il y a plein de choses comme ça. Il y a des commerces pour de l'outillage. Il y a de tout. Donc faut les faire vivre tous ces gens-là. Si on les fait vivre, ils vont rester sinon ils vont s'en aller, il ne faut pas rêver.

Le cinéma, ça sera justement un facteur multiplicateur, je pense pour que les gens se rendent plus à aller se taper un petit hamburger, une pizza, une brasserie quand elle va sortir. Pour l'ophtalmo, juste en sortant du cinéma si on voit qu'on est en 3D, on ira chez l'ophtalmo.

MME JOURDANNEAU FORT - Alors une dernière petite précision, vous avez parlé des cabinets médicaux vides chez nous, j'aimerais bien savoir de quoi vous parlez ? Nos cabinets médicaux sont pleins et les médecins viennent et on ne les paye pas pour venir. Dans les autres villes, les villes payent pour avoir des médecins et donc là je voudrais vraiment me porter en faux avec ce que vous avez dit ça ce n'est pas acceptable.

Les projets que nous menons, ce sont des projets qui ne coûtent rien à la Ville. Ce sont aussi des projets qui sont autofinancés entre les commerçants ou les activités.

Ce que vous avancez, ça veut dire des charges pour la Ville et donc des impôts.

Et puis, vous m'avez parlé de 7 millions 5, je n'ai pas bien compris de quoi il s'agissait parce que le projet a été autofinancé avec le promoteur qui a payé.

Donc voilà, je voulais reprendre encore une fois ces trois points qui me semblaient importants de relever.

M. DAMERVAL – Vous m'avez demandé une adresse, le 234 boulevard Henri-Barbusse, il est vide. Il n'y a qu'un seul médecin qui y est installé alors que l'on a un cabinet médical qui peut accueillir aujourd'hui un nombre de cellules médicales. Il n'y a qu'un seul médecin installé.

M. DAMERVAL, Mme BELLAY, Mme CASAL PASCOAL, M. GUIGNARD représenté par M. DAMERVAL ne prennent pas part au vote.

Approuvée à l'unanimité

Pour : 27

Abstention : 00

Contre : 00

M. LE MAIRE – Je tiens à rappeler le règlement que nous avons voté au conseil municipal.

La question orale est lue en séance du conseil municipal par le conseiller municipal qui est à l'origine de la question. La réponse est faite en séance et n'est pas suivi de débat. Je vous demande de tenir compte de

ça et de vous en rappeler. Merci.

On va passer aux questions.

Question orale n°1 : Réseau de bus, ligne 4116 : une nouvelle réorganisation qui pénalise les Mazières et la Villa.

MME CASAL PASCOAL - Monsieur le Maire, après le chao du début d'année, horaires absurdes, correspondances impossibles des quartiers isolés ; nous découvrons une nouvelle réorganisation du réseau de bus. Or, cette modification touche de la même manière les Mazières et la Villa qui voient désormais leurs dessertes réduites à une seule ligne régulière.

On ne s'habitue pas que l'arrêt Bergeries-Saint-Hubert, pourtant stratégique pour nombre d'habitants, n'est toujours pas desservie par une ligne passant par le marché, ce qui isole encore davantage les habitants concernés. Pour deux quartiers vivants et densément habités, c'est un recul inacceptable.

Au nom du groupe « Draveil Transition », nous souhaitons donc vous posez les questions suivantes :

Comment justifiez-vous qu'en 2025, deux quartiers de Draveil se retrouvent avec une desserte minimale réduite à une seule ligne de bus et aucune connexion directe avec le marché depuis l'arrêt Bergeries ?

Quelles démarches avez-vous engagé auprès d'Île de France Mobilités pour défendre les besoins réels des habitants et obtenir une amélioration et non une diminution de l'offre de transport ?

Quand présenterez-vous enfin un schéma de mobilité construit à partir des usages du quotidien : se rendre chez le médecin, au marché, aux services municipaux, effectuer des démarches administratives, accompagner les enfants ?

Pouvez-vous vous engager aujourd'hui à défendre une augmentation des fréquences pour les Mazières et la Villa des circuits inclusifs adaptés aux déplacements réels, un réseau de proximité fiable répondant aux besoins des Draveilloises et des Draveillois, plutôt qu'à des schémas technocratiques.

Draveil mérite un réseau de transport cohérent, régulier et utile au quotidien pas une nouvelle réorganisation subie.

Je vous remercie, merci.

MME JOURDANNEAU FORT – C'est vrai que c'est une question qu'il aurait fallu également poser à l'agglo puisqu'il y avait le conseil d'agglo et que l'agglo est en compétences sur les bus.

Mais nous allons vous répondre puisque la Ville de Draveil reste en alerte effectivement sur les modifications qui ont été effectuées.

La modification de la ligne 4116 a été réalisée pour répondre à la demande des Draveillois de relier le Centre-Ville à l'hôpital de Villeneuve-Saint-Georges. Et ça, ça a été fait. On l'a modifiée afin de satisfaire ces besoins tout en limitant l'impact pour les voyageurs. Le tracé a été aussi légèrement ajusté.

Alors, nous voulons rapporter plusieurs précisions :

- le quartier des Mazières, il reste desservi notamment via l'arrêt Ferdinand buisson qui lui aussi maintenant passe par le Centre-ville,
- concernant le quartier de la Villa, la ligne ne circule plus à l'intérieur du quartier mais il y a 3 arrêts qui sont en périphérie du quartier. Vous avez Paris-Jardins, Ferdinand Buisson et le Gibraltar qui sont à moins de 500 mètres puisque c'est la règle de calcul pour les stations de bus.

Donc je rappelle ce qui avait été le but de ces modifications proposées par l'agglo, c'était l'augmentation de la fréquence pendant les heures dites creuses alors que tout le monde ne part pas aux heures de pointe. Une ligne Mazières distincte d'une ligne Bergeries à cause des problèmes et des risques que tout le monde connaît. Et puis l'arrêt à moins de 500 mètres, donc une ramification.

Ces ajustements visent à concilier l'accessibilité, le confort, la tranquillité des riverains mais nous restons attentifs, en effet, à vos retours. Je sais qu'ils sont nombreux pour envisager des améliorations

complémentaires en lien donc avec l'exploitant Île-de-France mobilités. Mais aussi, je tiens à la rappeler, il y a plusieurs types de problèmes parce qu'on pointe toujours soit l'agglo soit de l'Ile de France mobilités mais nous avons aussi le problème avec KEOLIS. Le problème des bus, des bus qui tombent en panne, des bus vieillissants, des bus qui n'ont pas de chauffeur le matin.

Vous avez une flotte qui existe de 9 à 10 chauffeurs tous les matins qui sont là en prévision des manques de personnes qui se présentent pas en poste et donc vous avez ces 9 personnes qui arrivent à ne pas être suffisantes pour prendre une ligne de bus.

Ça devient effectivement très pénible pour tous ceux qui partent travailler. Et bien sûr les premières victimes sont les premières heures du matin puisqu'il n'y a pas de temps de réactivité quand la personne ne se présente pas et que toutes les personnes ont été affectées sur les lignes déjà manquantes. Mais nous sommes conscients de ce fait et nous sommes avec la population effectivement très attentifs pour essayer de trouver des mesures palliatives à tout cela.

Vous avez aussi la question de l'arrêt Bergeries Saint Hubert. Mais la vôtre question elle est datée parce qu'en fait la ligne elle a été modifiée et sur le tracé que j'ai donc sous les yeux, vous avez bien la 4116 qui permet bien maintenant de relier le quartier des Bergeries au Centre-ville via l'arrêt centre administratif, ce qui n'était pas possible auparavant.

On a repris absolument chaque quartier et chaque ligne et on a fait passer chaque ligne par un quartier pour qu'effectivement plus personne ne soit isolé. On avait fait aussi remettre les bus le dimanche qui avait été supprimés sur Champrosay.

Donc de notre côté on a pris aussi conscience des difficultés qui ont été signalées par les usagers parce qu'effectivement faire des grandes lignes qui étaient supposées à transversales pour unifier plusieurs villes, ça amène à avoir des bus complets qui arrivent sur Draveil complets et on ne peut pas monter dedans. Donc on est conscient de cela. Il y a des solutions qui ont été déjà évoquées avec l'agglo. On est en constante réunion avec eux et là, nous avons une réunion nouvelle puisque nous avons décidé de fragmenter les lignes. Ce seront les lignes avec les mêmes numéros mais il y aura des renforcements de bus réservés à Draveil. Des bus partant de Draveil pour arriver à Juvisy.

Les courses non assurées, les horaires non respectés, évidemment, ça aussi on en est conscients. Alors, il y a les problèmes de travaux mais il y a aussi le fait que les lignes sont longues et que vous avez des retards. Vous avez aussi ces fameux chauffeurs qui prennent des lignes de bus qu'ils ne savent pas vraiment quelle est la ligne normale qu'ils doivent suivre puisque ce n'est pas leur ligne attribuée quotidiennement. Donc, des erreurs et donc des retards.

Nous sommes conscients du problème de recouvrement des trains et bus. Alors c'est les départs massifs à Juvisy. Vous avez 5 lignes qui partent en même temps. Nous avons pointé tous ces défauts avec la demande d'un échelonnement de 5 minutes en 5 minutes pour pouvoir arriver à avoir une meilleure ramification.

Nous avons demandé aussi l'intégration sur les cartes de la ligne qui part de Soisy et d'Etiolles et qui fait le même circuit que notre ligne d'agglo mais qui n'est pas signalée sur les cartes donc il y a un renforcement effectif mais qui n'avait jamais représenté sur les cartes puisque ce n'est pas notre agglo.

Et puis la modification d'horaires ou de passages jugés incompréhensibles vous l'avez souligné, nous l'avons remonté également, on a même demandé à ce que certains bus passent plutôt le matin à partir de 5h30 puisqu'il y a des personnes qui prennent très tôt leur travail et nous les comprenons.

Donc sachez que nous avons sollicité une ixième réunion pour essayer de trouver une solution qui soit acceptable et appréciée pour chaque usager. Nous sommes bien conscients et nous venons de vous égrainer toutes les difficultés que nous avons reçus de part des utilisateurs et des usagers que nous comprenons et nous sommes à leur côté.

Je voulais juste vous dire aussi qu'il y a des bus qui tombent en panne. Je voulais le souligner mais que IDFM est en train de changer toute la flotte de bus. Nous passerons électrique à horizon 2030, 100% électrique sur Draveil. C'est une fierté quand même de pouvoir se dire que nous aurons un réseau électrique.

Cela veut dire aussi qu'il y a ce temps d'adaptation et de mise en place de cette nouvelle gare électrique qui sera en cours de modification à horizon 2030 je le rappelle.

Question orale n°2 : Travaux du pont de la Première Armée et coordination des chantiers.

MME BELLAY – Monsieur le Maire,

Le groupe Draveil Transition Démocratique Ecologique et Sociale souhaite vous interroger sur les travaux du Pont de la Première Armée qui devaient débuter en novembre 2025, après plusieurs reports successifs. Or, à ce jour, aucun commencement de chantier n'est visible, ni aucune installation préalable, alors même que la concertation départementale avait abouti à un calendrier précis, et que le énième planning prévisionnel fait toujours état d'un lancement au second semestre 2025.

Dans un contexte où ce pont constitue un axe vital pour Draveil, les habitants ne comprennent plus ces décalages répétés, d'autant que les conséquences sur la circulation, les bus et les mobilités douces seront majeures pendant toute la durée des travaux et que la voirie est de plus en plus dégradée.

Pouvez-vous donc nous indiquer clairement :

1. La date réelle de démarrage des travaux, telle que confirmée par le Département et les maîtres d'œuvre,
2. Les raisons précises de ce nouveau report alors qu'un engagement avait été pris pour novembre 2025,
3. Le calendrier actualisé, phase par phase, permettant aux Draveillois d'anticiper les impacts sur leurs déplacements ?

Enfin, alors que des travaux de réseaux vont intervenir sur l'avenue du Général-de-Gaulle, pouvez-vous nous préciser le planning des travaux de réseaux à venir sur cet axe, et surtout comment la Ville compte coordonner l'ensemble de ces chantiers pour éviter une congestion permanente de l'entrée de ville ?

Je vous remercie.

MME JOURDANNEAU FORT – On ne vous a pas menti mais il y a des aléas.

Concernant les travaux portés par le Département sur le Pont de la Première Armée, la précédente consultation a fait l'objet d'un recours en référé précontractuel en juin 2025 compte tenu des éléments de la décision du juge administratif, le choix a été fait mi-juillet de relancer le marché.

Un nouvel appel d'offres a été publié début novembre 2025. Le calendrier d'appel d'offres conduit à une notification du marché de travaux estimé autour de fin avril 2026. Les travaux ont une durée estimée de 32 mois. Ils doivent démarrer en septembre 2026 après une période de préparation de 4 mois. Le calendrier précis, phase par phase, ne pourra être communiqué qu'une fois le marché attribué et les études d'exécution suffisamment avancées.

La première phase concernera le renforcement structurel de l'ouvrage. On vous a déjà évoqué le fait que les piliers étaient fragilisés et la majeure partie sera réalisée sans impact sur la circulation. Les travaux les plus contraignants pour les usagers se dérouleront à partir de l'été 2027. Un panneau d'information sera installé par le Département début 2026 pour annoncer ce calendrier

Concernant les autres travaux sur le secteur, puisqu'effectivement, vous avez peur d'une collision de travaux.

À l'été 2026, des travaux complémentaires sont prévus pour la finalisation du réseau de transport d'eau potable sur le Bd du Général de Gaulle entre Léon Sorbier et la Place de la République, cela avait été annoncé, réalisés par l'entreprise SUEZ. Ces interventions permettront d'assurer la pérennité de la desserte en eau potable pour les habitants. Ces chantiers pourront donc se dérouler en parallèle, et nos services techniques veillent au respect du phasage afin de limiter au maximum les impacts pour les Draveillois. L'objectif est de garantir une organisation optimale et nous veillerons à cela au quotidien.

Question orale n°3 : Bilan et pérennité du radar du boulevard du Général de Gaulle.

M. DAMERVAL – Monsieur le Maire, chers collègues,

Lors du conseil municipal d'août 2025, notre groupe Draveil Transition Démocratique Écologique et Sociale vous avait interrogé sur l'installation annoncée d'un radar boulevard du Général de Gaulle, axe notoirement

dangereux et régulièrement signalé par les riverains, les parents d'élèves de l'école Jules Ferry et les élus d'opposition.

À cette occasion, vous aviez présenté ce dispositif comme une mesure de sécurité routière durable, indépendante de toute échéance électorale, relevant d'une décision préfectorale, et appelée – selon vos propres termes – à être maintenue dans le temps, au-delà de 2026.

Or, force est de constater que :

- le radar n'a été effectivement présent que durant une période limitée ;
- il n'est aujourd'hui plus en place sur le boulevard du Général de Gaulle ;
- aucune communication publique n'a été faite sur le bilan de cette installation pourtant annoncée comme essentielle.

Dans ce contexte, nous souhaitons vous poser les questions suivantes :

1. Quel est le bilan précis de l'opération ?

- Nombre de jours de fonctionnement effectif ;
- Nombre de véhicules contrôlés ;
- Taux d'infractions relevées ;
- Évolution mesurée ou observée des vitesses sur cet axe pendant la période d'installation.

2. Pour quelles raisons le radar n'a-t-il pas été maintenu, contrairement aux engagements formulés en séance, alors même que vous aviez indiqué qu'il ne s'agissait ni d'un dispositif électoral, ni d'une expérimentation ponctuelle ?

3. S'agit-il d'un retrait décidé par la Préfecture ou d'une impossibilité technique ou budgétaire ?

Dans chacun des cas, quelles démarches concrètes la Ville a-t-elle engagées pour garantir la continuité de la sécurisation de cet axe ?

4. Enfin, quelles mesures alternatives ou complémentaires comptez-vous mettre en œuvre à court terme (radar permanent, aménagements de voirie, contrôles réguliers, dispositifs de ralentissement) pour répondre durablement à un problème de sécurité que chacun reconnaît comme structurel ?

Notre groupe souhaite rappeler que la sécurité routière ne peut se résumer à des annonces ponctuelles ou à des dispositifs éphémères. Elle appelle de la constance, de la transparence et un suivi rigoureux, à la hauteur des risques encourus quotidiennement par les habitantes et habitants de Draveil.

M. LE MAIRE – Concernant le radar, vous pensez que si c'était électoral il y aurait un beau radar qui contrôlerait tout le monde. Donc, non ce n'est pas électoral contrairement à ce que vous dites.

Le radar, il a été retiré en décembre 2023. Il a été retiré sans que l'on me prévienne, bien entendu. Il a été retiré parce qu'on nous a dit qu'on allait mettre un nouveau radar qui prendrait dans les deux sens et qui verbaliserait la vitesse et la ceinture.

J'appelle régulièrement la Préfecture, je l'appelle en permanence. Je l'ai eu encore pendant 20 minutes cet après-midi là-dessus. Je leur ai dit : « Voilà, je ne comprends pas. On n'a pas de radar ».

Et ils ont décidé d'en mettre un provisoire le temps que le marché d'appel d'offre soit exactement finalisé avec des nouveaux radars.

Le radar qu'ils nous ont posé, c'est un radar de chantier. J'étais outré quand j'ai vu ça. Il était tagué tous les jours parce qu'il était à 1.5 mètres du sol.

J'ai appelé la Préfecture qui m'a répondu il y a à peu près deux mois et demi / trois mois que l'entretien n'était pas fait par la Préfecture mais par la société qui pose le radar.

Ils sont venus une fois, ils sont venus deux fois, ils sont revenus trois fois et à notre grande surprise, on s'est aperçu un matin que le radar n'était plus là. On ne nous l'avait pas volé. Ils l'avaient retiré parce qu'ils ne voulaient pas l'entretenir.

J'ai eu encore la Préfecture cet après-midi pendant un long moment en leur disant que je n'étais pas très

content de ce comportement parce que la sécurité dans le quartier était vraiment en jeu car c'est une artère principale sur la ville où il y a énormément de circulation et quand il y avait le radar on arrivait à peu près à la gérer.

Là, le nouveau radar, il devrait prendre les deux côtés. L'ingénieur pense que le terreplein est trop large pour prendre les deux côtés de circulation. Voilà la réponse qui m'a été faite cette après-midi.

Alors, j'ai demandé au technicien de venir avec moi sur le terrain pour voir cela. J'ai fait remarquer quand même à la Préfecture qu'il y avait le même à Ris-Orangis. Il était au milieu et en plus avec des arbres autour alors que moi je n'en ai pas sur le terreplein central.

Alors je leur ai dit qu'avec les arbres on arrive à prendre. Alors il m'a dit qu'il paraît qu'il y a un problème pour enterrer les câbles. Je lui ai répondu que non car on a fait toute l'installation des candélabres sur l'avenue, on les a enterrés et on n'a jamais eu de problème. Alors, elle m'a dit qu'elle allait me rappeler rapidement et que je verrais avec le technicien, qu'il vienne avec moi sur place et qu'il m'explique ce qui se passe.

Mais ce n'est pas électoral parce ce que si ça avait été électoral monsieur, il y aurait un super radar qui verbaliseraient des deux côtés, ça se serait électoral.

Alors, il y même des gens plus malins que ça. J'ai vu sur Facebook que je le faisais enlever et remettre parce que je touchais à chaque fois ! Vous voyez à quel point on en est !

Ce que je peux vous dire, c'est que pour moi, le radar c'est capital. Il n'y a pas d'autres solutions pour réduire la vitesse puisqu'en plus on n'est pas sur une voie communale, on est sur une voie départementale. Vu la circulation, vous savez comme moi qu'il passe à peu près 40 000 véhicules par jour dans Draveil entre les deux ponts et c'est vraiment un point capital.

Quand vous parlez de l'école, l'école nous l'avons sécurisée tout le long. Il y a des barrières tout le long. On ne peut pas aller sur la voie publique du bas jusqu'en haut de l'école car il y a des barrières. C'est impressionnant quand vous voyez les voitures passer vite mais vous ne risquez rien. Mais ce n'est pas pour ça qu'elle doit passer vite.

J'ai demandé à la police de faire beaucoup plus de contrôles vitesse. Je suis très attaché à la sécurité et je vous tiendrais rapidement au courant sur les résultats de la Préfecture et sur ce que me dira surtout le technicien qui va venir me voir pour m'expliquer qu'il n'est pas possible d'en mettre un !

Question orale n°4 : Vacance commerciale, diversification des commerces de proximité, emploi local et vigilance sur la diversité commerciale à Draveil.

M. DAMERVAL - Depuis plusieurs mois, la vacance commerciale progresse à Draveil, touchant à la fois le Centre-ville et plusieurs quartiers, au point de fragiliser l'équilibre des commerces de proximité auxquels les habitants sont profondément attachés — mais aussi l'emploi local qui en dépend directement. Le groupe Draveil Transition Démocratique Ecologique et Sociale s'en inquiète depuis le début de ce mandat.

Le Centre-ville connaît une succession de fermetures non compensées, dont celle du poissonnier, emblématique, qui n'a pas été reprise avant les fêtes de fin d'année, période pourtant cruciale pour l'activité commerciale et l'animation urbaine. Chaque fermeture, ce sont non seulement des vitrines éteintes, mais aussi des salariés, des indépendants et des familles dont l'activité et les revenus sont fragilisés.

Les quartiers des Bergeries et des Mazières sont confrontés aux mêmes difficultés : raréfaction des commerces de première nécessité, faible renouvellement des activités, dépendance accrue à des pôles commerciaux éloignés, avec pour conséquence une perte d'emplois de proximité et un affaiblissement du lien social et économique de quartier.

Sur des axes structurants comme le boulevard du Général de Gaulle et l'avenue Henri Barbusse, la vacance ou la mono-activité commerciale progresse également, posant la question de l'attractivité de ces linéaires pourtant stratégiques, mais aussi de leur capacité à maintenir et créer de l'emploi local non délocalisable.

La ZAC Saint-Rémy, enfin, peine toujours à jouer pleinement son rôle de polarité commerciale diversifiée, créatrice d'activités et d'emplois durables, complémentaires de ceux du centre-ville.

De nombreux commerçants, salariés et porteurs de projets pointent par ailleurs des blocages structurels récurrents liés :

- à des propriétaires pratiquant des loyers déconnectés des réalités économiques locales, ce qui empêche l'installation de commerces viables et la pérennisation des emplois ;
- à des situations de successions qui figent durablement des locaux commerciaux, laissant des salariés sans perspective de reprise ;
- à la disparition ou à la non-transmission de fonds de commerce, faute d'accompagnement ou de portage temporaire, entraînant des pertes d'emplois évitables.

À ces difficultés s'ajoute aujourd'hui un enjeu de vigilance stratégique en matière de diversité commerciale et d'emploi.

Nous apprenons en effet que le magasin Auchan de Draveil pourrait passer sous enseigne Intermarché ou Netto. Un tel changement ne peut être considéré comme un simple mouvement interne entre groupes privés : il a des conséquences directes sur l'emploi, l'organisation du travail et le pouvoir d'achat des salariés.

Dans notre secteur immédiat, nous comptons déjà trois Intermarché (Draveil, Juvisy, Vigneux), tandis que l'offre alternative reste limitée : un Monoprix non alimentaire, un Super U, un Aldi ou un Lidl sur des pôles éloignés du centre-ville, et très peu d'autres enseignes généralistes. Cette concentration fait peser un risque réel de quasi-monopole sur l'offre alimentaire locale en GMS, avec des effets possibles sur les prix, les conditions de travail et la stabilité de l'emploi.

Or la diversité commerciale, c'est à la fois :

- du pouvoir d'achat pour les habitants,
- une concurrence réelle entre enseignes,
- mais aussi des emplois locaux pérennes, portés par des commerces indépendants, des PME et des salariés qui vivent à Draveil ou à proximité et participent à la vie de la commune.

Dans ce contexte, nous souhaitons vous poser les questions suivantes :

1. Quelle est aujourd'hui votre stratégie globale de lutte contre la vacance commerciale, quartier par quartier en intégrant explicitement l'enjeu de maintien et de création d'emplois locaux ?
2. Quelles actions concrètes la Ville engage-t-elle pour favoriser la diversification des commerces de proximité, soutenir l'installation d'activités créatrices d'emplois et éviter la spécialisation ou la désertification commerciale de certains secteurs ?
3. La municipalité envisage-t-elle des outils d'intervention plus volontaristes afin de préserver les activités existantes et les emplois qui y sont attachés, notamment en cas de succession ?
4. Enfin, face au projet de changement d'enseigne du magasin Auchan, quelles démarches la Ville entend-elle engager pour préserver une véritable pluralité des enseignes de grande distribution, dialoguer avec les distributeurs concernés et veiller aux conséquences sociales et à l'emploi local ?

Les commerces ne sont pas de simples vitrines : ce sont des lieux de vie, de travail et de revenus pour des familles, des acteurs essentiels de l'économie locale et de l'attractivité de Draveil. Nous vous remercions par avance pour vos réponses.

MME JOURDANNEAU FORT – Je vais d'abord commencer par rétablir quelques petites vérités.

Je suis profondément choquée par votre terme : « fermeture non compensée ». Alors, dire que le commerce à Draveil fait des fermetures non compensées c'est méconnaître profondément la réalité de notre ville et surtout vous manquez énormément de respect à toutes celles et tous ceux qui chaque jour font vivre Draveil.

Est-ce que vous savez monsieur DAMERVAL combien on a de commerces à Draveil ? on en a plus de 250. Est-ce que vous savez quel est le taux en Essonne pour 1 000 ? 8.6. Le taux à Draveil ? Identique.

Est-ce que vous savez combien on a de types différents de commerces à Draveil ? 42 types de commerces différents.

Voulez-vous que je vous les énumère tous ? J'ai fait la liste. Elle est très longue et c'est merveilleux de voir autant de diversité dans une ville. Alors peut-être qu'on n'en a pas 4, 5, 6, 10, mais notre ville a 42 types d'activités différentes : déco., photo, voyages... Je ne vais pas tous vous les faire. On a même un tatoueur, des fleuristes, épicerie fine, coiffeurs, marchand de vin, bricolage, boulangeries... On a des réparateurs informatique... On est très riches à Draveil. On a même des médecins, je ne les ai pas mis ni les pharmacies non plus dans ce décompte.

Ces chiffres sont des chiffres vérifiables. Ce sont des chiffres de la CCI.

Alors, malgré la complexité administrative, les charges, des crises successives, malgré les émeutes que nous avons subies, croyez-moi ça ne donne pas forcément toujours envie de se lancer et pourtant, ils viennent et ils se lancent à Draveil.

Nous avons des métiers de bouche de qualité, tout le monde le dit. Les gens des autres villes viennent à Draveil acheter leur fromage, leur vin, leur viande entre autres. On a des restaurants dynamiques. On a des restaurants qui font des soirées à thèmes, qui se bougent, qui essayent effectivement de faire des choses pour la ville.

Et puis, on a des nouveaux venus. Il ne faut pas les oublier tous ces nouveaux venus. Je vous les citerais tout à l'heure.

Alors, vous nous dites : « vous faites quoi pour faire vivre la ville ? »

Nous, on fait de l'animation, on fait de la motivation, on fait des événements. Et puis il y a les commerces qui créent leurs événements eux-mêmes. Nous, on fait des marchés nocturnes, on fait des marchés de Noël. Et tout ça, cela génère du flux et cela génère des achats dans nos commerces. Et puis les commerces eux-mêmes font des choses parce que vous semblez toujours l'oublier mais le commerce c'est privé et chacun est respectueux de cela. Et nous, nous sommes en soutien mais nous ne pouvons pas remplacer l'activité commerciale et l'offre qu'ils font.

Alors, oui on a eu par exemple la soirée « beaujolais ». Cela a eu un franc succès, c'était super. Mais cela n'a engagé que le commerçant de fromages avec son voisin le commerçant vins et ils se bougent et c'est formidable pour eux.

Des animations régulières sont faites dans cette ville et les commerçants nous en remercient car cela leur permet de rester ouverts plus tard et de continuer à vendre.

La ville s'engage concrètement, notamment aussi en accompagnant les animations parce que l'attractivité ne se décrète pas, elle se construit.

Alors, dans d'autres villes, y a-t-il autant d'initiatives locales portées à la fois par les commerçants et par les collectivités ? Ecoutez, je vous laisserai aller voir dans les autres villes mais en tout cas, Draveil n'a pas à rougir.

Aux Mazières, il y a une pharmacie qui a été détruite lors des émeutes. Alors croyez-vous sérieusement que ce soit facile ensuite de retrouver un pharmacien qui a envie de venir ? Pourtant nous sommes sur ce thème là et nous y travaillois et nous avons des pistes parce que nous croyons en nos quartiers. Alors, respect et gratitude à nos commerçants.

La politique municipale, elle est claire et elle est engagée. On fait un accompagnement systématique de chaque ouverture de nos commerces et je voudrais remercier les agents qui sont ici à nos services pour effectuer tout ce travail : les échanges en amont, les suivis des projets et ça c'est formidable parce que les commerces ouvrent rapidement. On leur accorde vraiment toute l'aide que nous pouvons pour qu'ils aient des facilités dans les travaux.

Alors, on est en travail étroit avec l'agglomération puisque je vous rappelle aussi que l'Agglomération a cette compétence finalement en matière de commerce et de développement économique et que depuis quelques années, nous reparlons à l'Agglomération et que cela nous a bien aidé à avoir pleins de projets débloqués.

Et puis les événements, la dynamisation commerciale, elle est pensée avec et pour les commerçants. C'est une ville qui vit et qui attire la consommation.

On recherche des investisseurs, je vous l'ai dit tout à l'heure avec des compétences.

Vous parlez d'enseigne, Monoprix. Draveil a un Monoprix. Quelle autre ville autour de nous a un Monoprix ? ils ont tous fermé. Le prochain, il est à Brunoy. Il n'y a plus de Monoprix dans les villes de proximité. Et nous, nous avons la chance, parce qu'il a cru en nous. Il a été entièrement rénové, il a investi et c'est devenu quelque chose de merveilleux. Et ce n'est pas à opposer les grandes surfaces avec les commerces de proximité parce que nous avons un dialogue permanent pour garantir la complémentarité avec ces commerces de proximité. Parce que les grandes surfaces nous soutiennent, elles soutiennent l'activité des associations en vrais

partenaires. A Draveil, on ne veut pas d'opposition, on veut une coopération.

On parlait des commerces, vous disiez que les fermetures des commerces n'étaient pas compensées. Je vais vous parler de Maka qui fait du prêt à porter de seconde main pour les femmes et les enfants, Pizza Time, Pepper Grill, Pokenio, Cave à vins, Fredd & Co et le nouveau restaurant italien Gusto et vous avez parlé tout à l'heure effectivement de Racine Carré et puis la brasserie qui n'a pas encore de nom mais j'espère bien pouvoir être là moi aussi pour faire l'inauguration de cette brasserie. Et puis le cinéma, j'en suis sûr, apportera un dynamisme complémentaire nécessaire à la vie d'une ville.

Alors j'espère que nous irons, toutes et tous ici, faire nos courses chez nos commerçants en fin d'année parce que Thierry BATTESTI, vous l'avez rappelé, effectivement nous avions pleins d'autres commerces dans la ville et certains ont fermé parce qu'ils ne font pas assez de chiffre d'affaires. Je fais un appel ici : il faut soutenir l'emploi, faire vivre nos quartiers, renforcer le lien social, investir directement dans l'économie de notre ville parce que le commerce vit, il résiste, il innove et il mérite notre respect et notre soutien.

M. LE MAIRE – Je clos le conseil municipal et je vous souhaite une bonne soirée.

La séance du Conseil est levée à 21h49.

M. Mehdi MABROUK
Secrétaire de séance



M. PRIVAT Richard
Maire de Draveil



*Les délibérations et la liste des délibérations sont consultables en Mairie, au Secrétariat Général,
aux heures d'ouverture des bureaux*

